

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



ACI
Association
de Conseil et d'Insertion

Siège social: 29 Boulevard Maurice
Ravel, 95200 Sarcelles
Tél.: 01 72 53 78 83
Email secretariat@aci-asso.fr
Web: www.aci-asso.fr

SOMMAIRE

Préambule	3
I. Présentation générale de l'Association de conseil et d'insertion	5
A. Présentation de l'ACI	5
B. Organisation territoriale de son action	6
C. Modalités d'intervention	7
II. Bilan de l'activité 2024	9
A. Chiffres clés et faits marquants	9
1. Faits marquants 2024	9
2. Rayonnement territorial	9
B. Profil des bénéficiaires	10
1. Répartition par genre et âge	10
2. Situation familiale	11
3. Situation à l'égard du logement	13
4. Situation socio-économique	13
5. Origine géographique et groupes de nationalité des publics	16
C. Domaines d'intervention	18
1. Accompagnement juridique pour l'accès aux droits	19
a) Une initiative innovante pour favoriser l'intégration et l'accès aux droits des primo-arrivants	22
b) Mise en place de permanences juridiques intégrées au sein des Services sociaux de la Seine-Saint-Denis	25
2. Point Conseil Budget « PCB » : Education budgétaire et surendettement	32
a) Réalisations marquantes des PCB ACI	33
b) PCB ACI95 / Département du Val-d'Oise : Un partenariat innovant du Pacte des solidarités pour soutenir les familles en grande précarité	38
3. Faciliter l'accès au logement et prévenir les ruptures résidentielles	44
4. Soutenir l'accès à l'emploi et lutter contre les discriminations	48
5. Réduire les inégalités d'accès à la santé et renforcer la prévention	54
a) Promotion de la santé des personnes en situation d'exclusion	54
b) Prévention des addictions et de la délinquance	59
III. Perspectives 2025-2026	64

Préambule

Fondée il y a près de dix ans, l'Association de conseil et d'insertion est née de la conviction qu'aucune famille ne doit rester isolée face à ses difficultés. Agréée et reconnue pour son utilité sociale, elle œuvre chaque jour pour accompagner l'insertion sociale et professionnelle, faciliter l'accès aux droits et renforcer la cohésion sociale.

Implantée dans le Val d'Oise et en Seine-Saint-Denis, l'ACI dispose de permanences décentralisées dans des lieux de proximité tels que les Maisons de justice et du droit, les Centres d'hébergement, les Mairies ou les Services sociaux, ce qui lui permet de répondre rapidement aux réalités locales et d'ajuster ses dispositifs aux enjeux spécifiques de chaque territoire. Chaque sollicitation bénéficie ainsi d'un parcours individualisé qui intègre les dimensions administratives, professionnelles et financières, ainsi qu'un soutien psychologique ou social plus approfondi lorsque cela est nécessaire.

Le contexte social et économique récent a creusé de nouveaux écarts, comme en témoignent la précarité grandissante, les difficultés d'accès au logement, le chômage de longue durée, la fracture numérique et les indicateurs de pauvreté élevés dans certains quartiers fragilisés. Dans cet environnement, l'ACI se positionne comme un lieu neutre et stable, propice à la création de liens de confiance et à l'expression citoyenne. Ses équipes, formés et engagés, travaillent en réseau avec les services publics, les acteurs locaux, ainsi que les partenaires institutionnels, afin de proposer des solutions coordonnées et efficaces pour répondre aux besoins des populations.

Face aux évolutions rapides, qu'elles soient économiques, technologiques ou sociales, l'association adopte une posture d'analyse et d'adaptation continue. Plutôt que de céder à la crainte d'un environnement en mutation, elle privilégie la compréhension des transformations pour ajuster ses méthodes d'intervention. Cette approche agile, fondée sur la résilience, s'inspire de la citation attribuée à Averroès selon laquelle « *L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence.* ». En éclairant, en informant et en accompagnant, l'ACI vise à prévenir ces dérives et à restaurer la confiance.

Depuis quelques années, l'association déploie un ensemble d'initiatives innovantes au service des publics les plus fragiles. Elle a notamment mis en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire et de prévention du surendettement, en partenariat avec les Services sociaux départementaux du Val d'Oise, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. En Seine-Saint-Denis, elle participe au dispositif « Aide budget » piloté par la DRIETS Île-de-France, et a instauré des permanences juridiques pour favoriser l'accès aux droits des publics migrants, en collaboration avec les Services sociaux des deux départements. L'ACI s'engage également dans la promotion de la santé et la prévention, en lien avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France. Ces actions traduisent la capacité de l'association à innover, à mobiliser des partenaires institutionnels et à proposer des réponses concrètes, durables et ancrées dans les réalités locales.

Le bilan de l'année 2024 met en évidence la nécessité de renforcer les moyens mis en œuvre, avec 2510 personnes suivies et 6663 accompagnements réalisés. Ces chiffres reflètent à la fois l'ampleur des besoins et la mobilisation constante des équipes. L'ouverture de nouvelles

permanences a élargi la couverture territoriale et facilité l'accès aux services, apportant des réponses concrètes. Le professionnalisme et l'engagement des intervenants ont renforcé la confiance des familles et consolidé les partenariats de l'association.

Pour les années à venir, l'association continuera à développer ses activités en fonction des besoins des bénéficiaires et de sa capacité à mobiliser les acteurs locaux et institutionnels. Elle restera à l'écoute des évolutions de la société et adaptera son approche pour relever efficacement les défis émergents. Convaincue que chaque geste participe à la lutte contre les inégalités et à l'émancipation individuelle et collective, l'association maintient un haut niveau de qualité dans l'accompagnement.

La confiance construite au fil du temps avec les familles, associée à un suivi constant et à une évaluation régulière des dispositifs, constitue la clé pour mesurer l'impact social et mobiliser les ressources nécessaires à la pérennisation et à l'extension des actions.

L'ACI tient à remercier chaleureusement l'ensemble des professionnels et bénévoles dont la disponibilité et l'expertise façonnent la qualité du service rendu, les membres du Conseil d'administration pour leur gouvernance et leur vision stratégique, ainsi que les partenaires institutionnels et financiers dont le soutien constant rend possible chaque projet.

La confiance des familles accompagnées, leur participation active et leurs retours d'expérience sont également au cœur de la dynamique collective. En acceptant les changements plutôt qu'en les redoutant, l'ACI se veut résolument tournée vers l'avenir. Dans un monde en perpétuelle évolution, parfois marqué par des incertitudes, l'association reste un levier d'espoir et de solidarité. Ensemble, elle poursuivra son engagement pour un avenir plus juste et solidaire.

I. Présentation générale de l'Association de conseil et d'insertion

A. Présentation de l'ACI

Constituée au début de l'année 2015 à l'initiative de plusieurs personnes animées par une passion commune pour l'inclusion active, la structure est une association régie par la loi de 1901 et agréée par l'Etat. L'inclusion active, qui constitue sa mission centrale, repose sur une approche globale et intégrée visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'association a pour vocation principale d'accueillir, d'informer et d'accompagner les familles ainsi que les personnes en situation de vulnérabilité, en leur proposant un soutien concret dans leur quotidien.

L'ACI dispose de plusieurs agréments et labels administratifs qui garantissent la qualité et la légitimité de ses interventions dans divers domaines :

- Agrément DRIHL Île-de-France pour l'ingénierie sociale, financière et technique du logement ;
- Label « Accès au Droit » attribué par le CDAD / Ministère de la Justice ;
- Label Point Conseil Budget par la DRJSCS Île-de-France pour les départements du Val-d'Oise (95) et de la Seine-Saint-Denis (93) ;
- Agrément d'utilité sociale délivré par la DIRECCTE du Val-d'Oise ;
- Agrément Service Civique octroyé par la DDCS du Val-d'Oise ;
- Agrément en tant qu'organisme de formation accordé par la DIRECCTE Île-de-France.

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, l'association structure ses actions autour de quatre pôles principaux, coordonnés au sein d'une démarche globale :

- **Point Conseil Budget (PCB) et accompagnement social-logement** : Aide à la gestion budgétaire, prévention du surendettement et soutien en matière d'accès et de maintien dans le logement.
- **Accompagnement juridique spécialisé** : Droit des étrangers, droit du travail et de la sécurité sociale, droit de la famille, droit de la consommation et du surendettement...
- **Aide à l'insertion socio-professionnelle** : Soutien personnalisé pour favoriser l'emploi et l'autonomie professionnelle.
- **Prévention sanitaire et sociale** : Sensibilisation et accompagnement en matière de santé et de protection sociale, avec une attention particulière portée à la lutte contre les addictions et la délinquance.

À travers ces engagements concrets, l'ACI contribue de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des familles accompagnées et à la promotion de l'égalité des chances. Son action renforce l'inclusion sociale et alimente une dynamique collective visant à créer un environnement plus juste et inclusif pour tous.

B. Organisation territoriale de son action

L'association intervient dans le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis et, depuis 2024, à la demande du CDAD78, étend également son action au département des Yvelines.

L'ACI possède une connaissance approfondie des territoires du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, avec un réseau de partenariats étendu. Elle collabore étroitement avec l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels œuvrant pour l'insertion, la prise en charge des situations d'urgence sociale et la lutte contre la pauvreté.

L'association s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'environ 13 équivalents temps plein, composée de salariés et de bénévoles chargés de déployer ses missions et activités. On y trouve notamment un directeur assurant la coordination générale, des chargés d'accueil, des conseillers en insertion professionnelle, des travailleurs sociaux, des conseillers en économie sociale et familiale, ainsi que des juristes spécialisés.

Cette équipe est renforcée par 11 bénévoles investis dans divers domaines et par 2 volontaires en service civique, qui contribuent activement à différents projets en apportant un regard neuf et un soutien opérationnel.

Chaque année, des stagiaires sont accueillis, ce qui accroît tant la capacité d'accompagnement de l'association que l'expérience de ces futurs professionnels.

Afin d'offrir une proximité maximale, les intervenants sont répartis sur deux sites ouverts au public du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30, totalisant plus de 5 100 heures d'accueil annuelles :

- **Antenne ACI 95 (Val-d'Oise) et Siège** : 29 boulevard Maurice Ravel, 95200 Sarcelles
- **Antenne ACI 93 (Seine-Saint-Denis)** : 6 rue Gibault, 93200 Saint-Denis

Pour renforcer son ancrage territorial et faciliter l'accès des publics aux services, l'ACI assure également une vingtaine de permanences dans divers lieux d'Île-de-France :

- Les Maisons de justice et du droit du Val d'Oise à Cergy, Argenteuil, Persan et Sarcelles,
- Services sociaux départementaux de Sarcelles, Gonesse, Garges et Arnouville,
- Les structures d'hébergement d'urgence de la Seine-Saint-Denis à Gagny (Labatisse), Montreuil (Résidence Chanzy), et Noisy-Le-Grand (Hôtel familial),
- Résidences Sociales CDC Habitat /ADOMA : Bondy et Clichy-Sous-Bois,
- Mairie annexe de la Ville de Gagny,
- Centre Administratif Louis Pierna à Stains,
- Services sociaux départementaux de Saint-Ouen/Ile-Saint-Denis, CSSAPE de Bobigny, Neuilly sur Marne/Neuilly Plaisance/Gagny, Clichy-Sous-Bois/Montfermeil
- Point-justice de Sartrouville,
- Mission locale de Sartrouville.

Chaque permanence est organisée en lien avec la structure partenaire et permet de fournir, selon les besoins repérés, des informations, une expertise individualisée ou un accompagnement adapté.

C. Modalités d'intervention

L'ACI porte la vision d'un territoire inclusif, où chaque personne, quelle que soit sa situation, peut accéder aux ressources et au soutien nécessaires pour faire valoir ses droits et participer pleinement à la vie citoyenne. Elle s'appuie sur des valeurs fondamentales telles que :

- **Dignité et respect de la personne** : Chaque bénéficiaire est accueilli sans jugement, avec écoute active et bienveillance, dans le respect de son histoire et de sa culture.
- **Solidarité et coopération** : L'intervention se fait en partenariat avec d'autres acteurs (associatifs, institutionnels, services publics) afin de coordonner les efforts et maximiser l'impact.
- **Autonomisation** : Loin d'une approche purement assistancielle, l'association privilégie des méthodes qui renforcent les compétences, la confiance et la capacité d'agir des personnes accompagnées.
- **Transparence et professionnalisme** : Gestion rigoureuse des ressources, évaluation régulière des actions et formation continue des équipes.

Depuis plusieurs années, l'association a déployé de nombreux projets et s'est imposée comme une référence auprès de ses bénéficiaires et partenaires grâce à :

- **Son expertise en inclusion sociale** : Mise en place de dispositifs adaptés aux besoins locaux, coordination avec les acteurs institutionnels et associatifs.
- **Son savoir-faire dans l'accueil et l'accompagnement des personnes isolées ou en situation de grande précarité** : Appui au logement, assistance dans les démarches administratives et conseils budgétaires pour surmonter les difficultés financières.
- **Sa capacité à sensibiliser et mobiliser les pouvoirs publics** : Elaboration de recommandations, participation à des groupes de travail et plaidoyer sur les enjeux de précarité et d'exclusion.
- **Son approche innovante pour soutenir les publics exclus** : Mise en œuvre expérimentale de nouvelles approches d'intervention sociale et de dispositifs innovants adaptés aux besoins émergents.

Notre démarche repose sur un accompagnement global, coordonné et centré sur la personne, visant à prendre en compte l'ensemble des dimensions de sa situation. Elle a pour objectif de favoriser son autonomie, son inclusion et son épanouissement. Cette approche s'organise autour de quatre axes majeurs :

- **Diagnostic initial** : Dès le premier contact, l'équipe évalue la situation globale de la personne (budget, logement, droits, santé, projets professionnels), afin de proposer un plan d'action personnalisé.
- **Coordination interne des pôles** : Un référent suit la situation dans sa globalité, organise des réunions de suivi interne lorsque plusieurs pôles interviennent (par

exemple, une personne fragilisée financièrement et en difficulté de santé pourra bénéficier à la fois d'un accompagnement budgétaire et d'un suivi médical ou social).

- **Approche participative** : Encourager les bénéficiaires à exprimer leurs besoins et priorités, dans une démarche visant à renforcer leur autonomie.
- **Évaluation et amélioration continue** : Collecte de données d'activité (nombre de personnes accompagnées, type d'actions, taux de réinsertion professionnelle, évolution des situations), enquêtes de satisfaction, retours qualitatifs pour ajuster les pratiques.

II. Bilan de l'activité 2024

A. Chiffres clés et faits marquants

En 2024, l'ACI a poursuivi son engagement en faveur de l'accès aux droits et de l'insertion des publics en situation de vulnérabilité.

L'année a été marquée par une intensification de la demande sociale, une consolidation des partenariats institutionnels et le déploiement de nouveaux dispositifs d'accompagnement adaptés. Le présent rapport présente une analyse détaillée des actions menées, des publics rencontrés et des résultats obtenus.

1. Faits marquants 2024

- **2 510 dossiers sociaux ouverts** : 84 % des bénéficiaires étaient en premier contact avec l'association, confirmant notre rôle de porte d'entrée vers les droits et services.
- **6 663 accompagnements individualisés réalisés**, couvrant un large spectre de besoins : Soutien juridique, éducation budgétaire, accès au logement, insertion professionnelle, promotion de la santé et prévention de la délinquance.
- **79 % des usagers ont été orientés vers nos services par différents partenaires**, principalement les MJD, CCAS, Services sociaux départementaux, structures d'hébergement/115, Bailleurs sociaux, France travail, Banque de France, Plateformes France services, CPAM...
- **71 rencontres partenariales** (présentielles ou en visioconférence) ont consolidé notre réseau avec les institutions, associations et bailleurs.
- **10 ateliers collectifs sur le droit du travail (droits et obligations)** ont été animés à la Mission locale de Sartrouville, en direction des jeunes.
- **20 ateliers d'éducation budgétaire et d'inclusion financière** ont été organisés, réunissant **198 participants**.
- **11 sessions de formation ont été organisées**, permettant à **156 professionnels** de renforcer leurs compétences en analyse des pratiques d'accompagnement des publics.

2. Rayonnement territorial

Face à une demande sociale croissante, l'association a poursuivi l'extension géographique de ses actions. Cette démarche vise à garantir une réponse de proximité aux publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun, en particulier dans les territoires marqués par la précarité sociale, l'isolement administratif ou l'urgence juridique et sociale.

Dans un souci d'accès effectif aux droits, plus de 450 permanences ont été organisées au sein de lieux de proximité :

- 89 permanences dans les Maisons de justice et du droit de Cergy, Argenteuil, Persan et Sarcelles,
- 16 permanences au Point-justice de Sartrouville,
- 48 permanences à la Mairie annexe de Gagny,

- 84 permanences dans des structures d'hébergement d'urgence de l'Hôtel social 93 (Labatisse, Chanzy, Hôtel familial),
- 33 permanences au Centre administratif Louis Pierna à Stains,
- 75 permanences dans les Services sociaux du Val-d'Oise (Sarcelles, Gonesse, Garges et Arnouville),
- 80 permanences dans les Services sociaux de la Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen, Bobigny, Neuilly-sur-Marne, Clichy-sous-Bois, etc.),
- 22 permanences en résidences sociales CDC Habitat/ADOMA (Bondy, Clichy-sous-Bois).

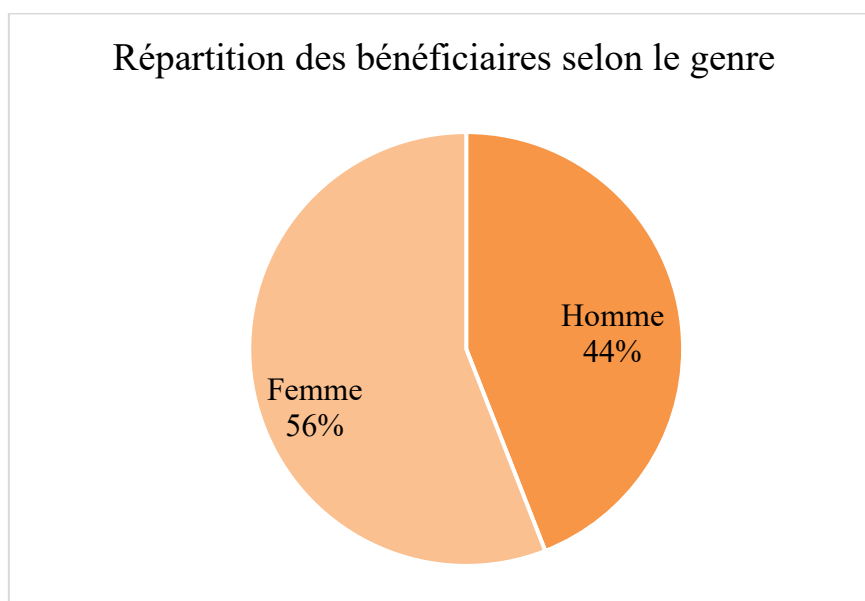
L'année 2024 confirme la pertinence de l'approche globale portée par l'ACI, axée sur la proximité avec les publics les plus fragiles, la levée des freins administratifs et financiers, et l'accompagnement vers l'insertion. Les résultats obtenus renforcent notre engagement en faveur de l'innovation sociale et de la construction de réponses durables aux défis à venir.

B. Profil des bénéficiaires

1. Répartition par genre et âge

Sur la période 2024, les femmes demeurent majoritaires parmi les personnes accompagnées, représentant 56 % de l'ensemble de notre public.

Plusieurs éléments peuvent éclairer cette prédominance. D'une part, les femmes sont souvent exposées à des vulnérabilités spécifiques, notamment les inégalités sociales, la précarité professionnelle, la charge familiale et les violences conjugales et intrafamiliales. D'autre part, elles se montrent généralement davantage disposées à solliciter un soutien lorsqu'elles rencontrent des obstacles, qu'il s'agisse de la consultation de dispositifs d'aide, de la recherche d'informations juridiques, ou encore du recours à des réseaux de solidarité pour surmonter l'isolement.



Le public pris en charge se compose essentiellement d'adultes en âge d'activité ; près de 77 % ont entre 26 et 59 ans. Les personnes de 26 à 39 ans représentent 31 % de l'ensemble et celles de 40 à 59 ans 45 %, ce qui confirme que notre offre cible avant tout la population active.

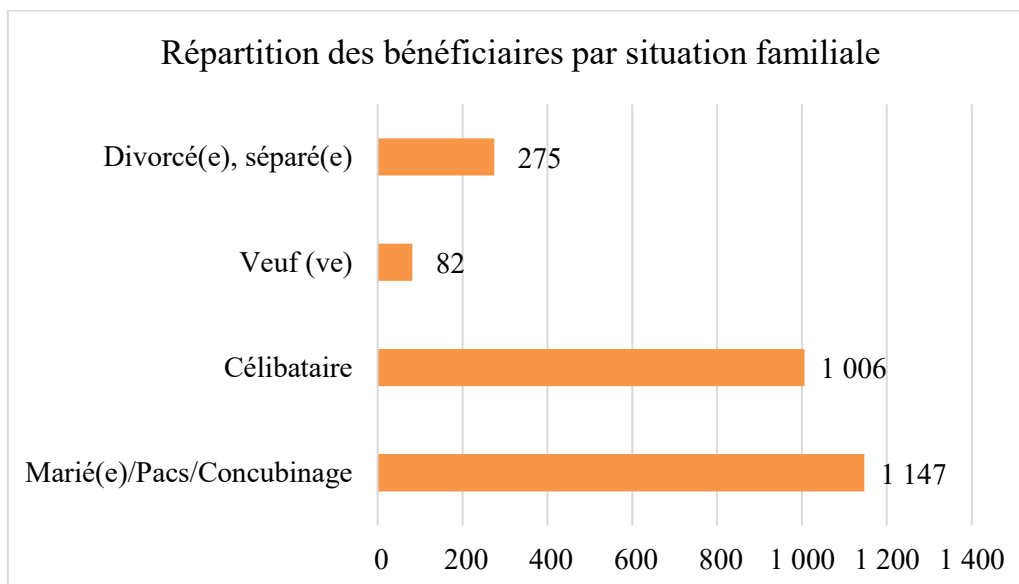
<i>Groupe âge</i>	Femme	Homme	Total
<i>[18 à 25 ans]</i>	129	135	264
<i>[26 à 39 ans]</i>	507	280	789
<i>[40 à 59 ans]</i>	627	506	1133
<i>[60 ans et plus]</i>	141	185	326
TOTAL	1 438	986	2510
<i>ACI - Données Activités 2024</i>			

On observe par ailleurs une progression significative des personnes de 18 à 25 ans, qui comptent désormais pour 11 % du total, soit une part deux fois plus importante qu'il y a deux ans. Cette évolution atteste l'efficacité de nos actions contre l'isolement et la délinquance des jeunes ainsi que la pertinence des nouveaux partenariats centrés sur leur insertion sociale et professionnelle.

2. *Situation familiale*

Les familles monoparentales représentent 23 % des personnes accompagnées. Il s'agit majoritairement de mères hébergées avec leurs enfants en hôtels sociaux ou en structures collectives, une situation qui illustre les difficultés persistantes d'accès à un logement stable, aux droits sociaux et à une insertion durable. L'absence d'un second revenu renforce par ailleurs la précarité financière et la charge mentale qui pèsent sur ces femmes.

Parallèlement, 46 % de nos bénéficiaires vivent en couple, ce qui reflète la diversité des configurations familiales rencontrées. Au sein de ces ménages, les situations sont hétérogènes, certains disposant de revenus conjoints facilitant une insertion professionnelle plus rapide, tandis que d'autres cumulent dettes, précarité et isolement, nécessitant un accompagnement socio-économique renforcé.



Enfin, 11 % de notre public est divorcé ou séparé ; la rupture entraîne souvent une fragilisation économique, parfois aggravée par des conflits liés à l'autorité parentale et au paiement des pensions alimentaires.

<i>Composition familiale selon le nombre d'enfants</i>	Total
<i>Sans enfant</i>	980
<i>1 enfant</i>	451
<i>2 enfants</i>	460
<i>3 enfants et plus</i>	619
Total	2510
<i>ACI - Données Activités 2024</i>	

Près de 62 % des familles accompagnées, soit 1 530 sur un total de 2 510, élèvent au moins un enfant. Parmi elles, 23 % ont trois enfants ou plus.

La présence d'une fratrie élargie se traduit par des besoins accrus, comme des surfaces habitables plus vastes, des budgets alimentaires et scolaires plus élevés, ainsi que des solutions de garde souvent indispensables pour permettre aux parents de travailler ou de suivre un parcours de formation. Les familles sans enfant représentent 39 % des bénéficiaires, ce qui rappelle la diversité de profils rencontrés.

Par ailleurs, 38 % des personnes accompagnées vivent seules. Cette proportion met en lumière une réalité d'isolement avec des réseaux de soutien limités, des fragilités économiques et des risques accrus de décrochage social et de détresse psychologique. L'absence de conjoint ou de proches mobilisables complique souvent l'accès aux droits, la gestion administrative ou la recherche d'un logement.

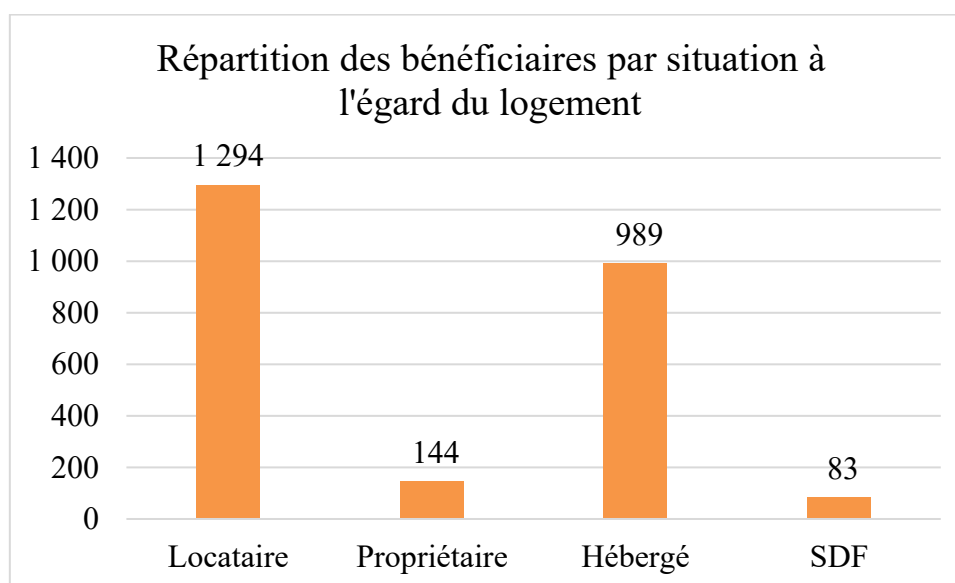
Ces deux constats mettent en lumière des enjeux complémentaires, les familles nombreuses nécessitent un accompagnement adapté, notamment en matière de logement et de soutien à la parentalité, tandis que les personnes isolées auraient besoin d'actions de remobilisation sociale et d'un suivi psychosocial renforcé.

3. *Situation à l'égard du logement*

Parmi les ménages accompagnés, 51 % sont locataires et 6 % sont propriétaires occupants. Autrement dit, 57 % disposent d'un logement autonome, la très grande majorité grâce au parc social, ce qui confirme la dépendance structurelle de ces familles à l'offre publique de logement social.

À l'inverse, 39 % sont hébergés chez des proches, en foyer ou en résidence sociale, tandis que 4 % se déclarent sans domicile fixe. Ainsi, 43 % des bénéficiaires vivent sans solution résidentielle pérenne.

Ces chiffres témoignent d'une pression croissante sur l'ensemble du dispositif logement. D'un côté, le parc social ne parvient plus à répondre à la demande croissante ; de l'autre, les structures d'hébergement et les solidarités privées montrent des signes d'essoufflement. Faute d'un développement accéléré de logements abordables, d'un accompagnement renforcé pour prévenir les ruptures locatives et de passerelles plus efficaces vers un logement stable, la part déjà élevée de 43 % de ménages sans solution pérenne pourrait encore augmenter, aggravant une précarité résidentielle déjà alarmante.



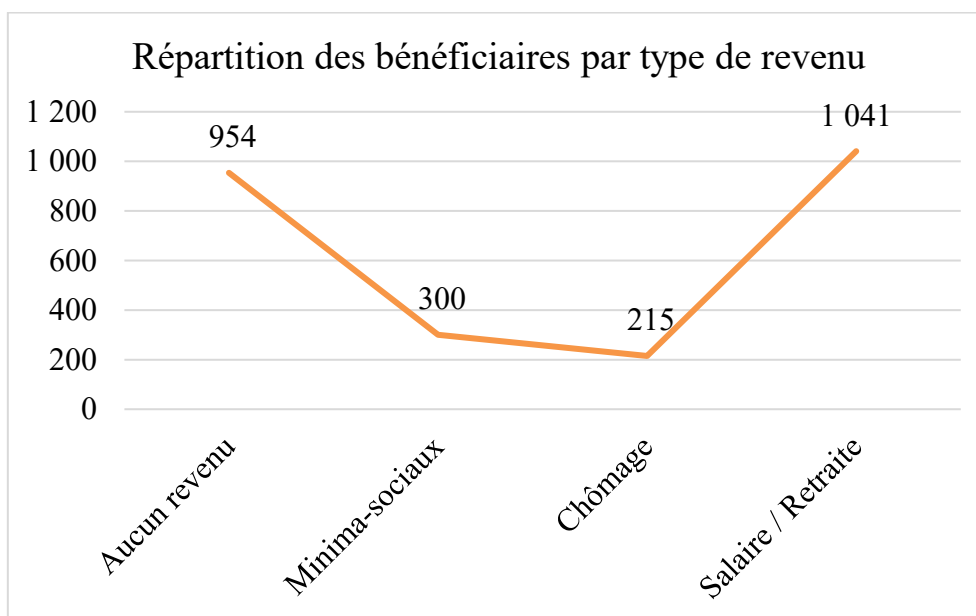
4. *Situation socio-économique*

Revenu :

Près de la moitié des familles accompagnées se trouve en situation de grande précarité. La majorité des situations traitées concerne des ménages sans revenu ou vivant exclusivement de minima sociaux, sans ressources stables et souvent tributaires des aides sociales

Les familles primo-arrivantes et les foyers monoparentaux figurent parmi les publics les plus exposés, cumulant souvent instabilité financière et isolement social. Cette situation de précarité limite l'accès à un logement décent, à des soins médicaux réguliers et à une alimentation équilibrée. Elle impacte directement la scolarité et le bien-être des enfants, tout en accentuant la charge mentale et le stress des parents.

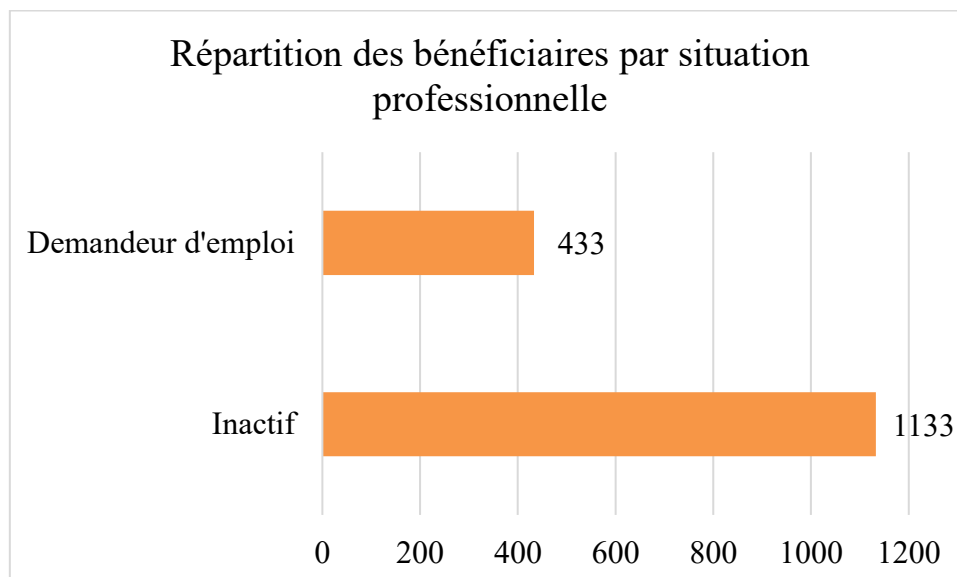
Il apparaît dès lors indispensable de repenser les dispositifs d'insertion professionnelle, afin de permettre un accès à un emploi stable, adapté et durablement rémunérateur. En garantissant un revenu suffisant et pérenne, les personnes peuvent accéder à une réelle autonomie financière, sortir progressivement de la dépendance aux aides sociales et améliorer de manière significative leurs conditions de vie.



Emploi :

Parmi les bénéficiaires accompagnés, 62 % sont en situation d'inactivité ou inscrits comme demandeurs d'emploi. Une proportion croissante reste toutefois en dehors des dispositifs classiques, sans activité, sans formation et sans accompagnement. Ces personnes qualifiées d'invisibles, échappent aux repérages institutionnels et sociaux, ce qui complique fortement leur retour vers l'emploi.

Parmi les 433 demandeurs d'emploi accompagnés, 87 % sont en situation de chômage de longue durée, c'est-à-dire sans activité depuis plus d'un an. Cette inactivité prolongée fragilise la confiance en soi, entraîne une perte de repères professionnels et rend plus difficile la valorisation des acquis.



Même parmi les personnes en emploi, la précarité reste marquée. La plupart occupent des postes d'employés sous contrats temporaires ou en CDD de courte durée. Cette instabilité entraîne des revenus fluctuants, un accès restreint à la formation continue et un fort sentiment d'insécurité professionnelle

Enfin, 9 % des personnes accueillies bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, nécessitant un accompagnement adapté.

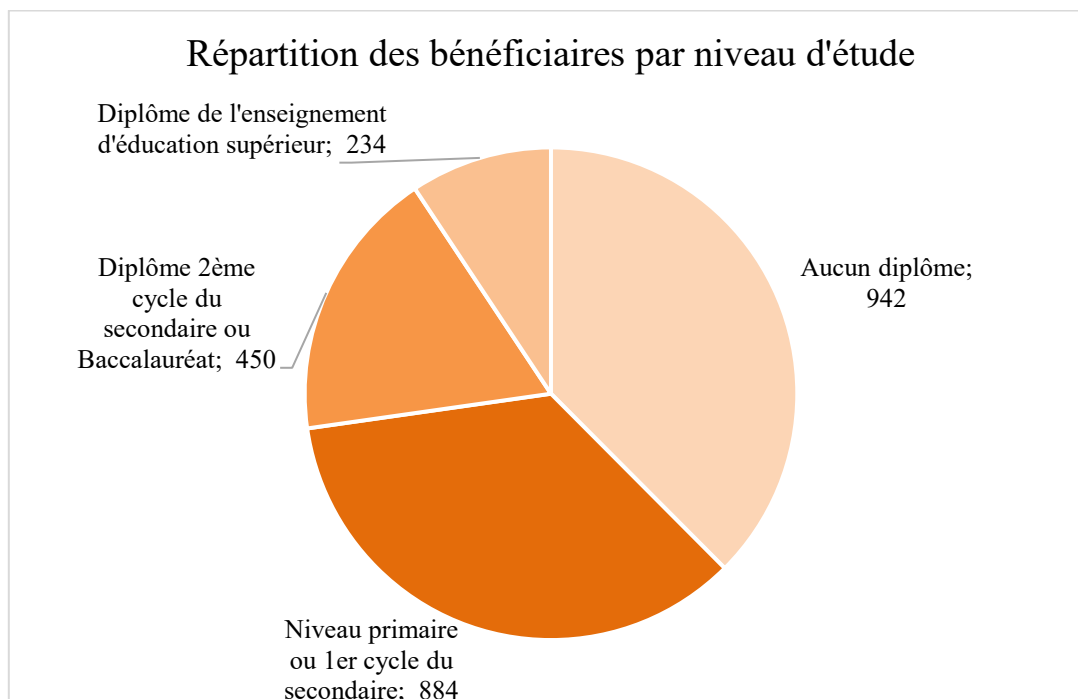
Niveau d'étude :

Les données indiquent que 38 % des personnes accompagnées ne détiennent aucun diplôme, tandis que 35 % n'ont atteint qu'un niveau d'instruction limité au primaire ou au premier cycle du secondaire. Autrement dit, près de trois quarts des bénéficiaires disposent d'un niveau scolaire très faible.

Dans un contexte de complexification du marché du travail et de spécialisation accrue des compétences, le niveau d'instruction constitue un facteur déterminant de précarité. Un faible niveau de qualification réduit l'accès à des emplois stables et qualifiés, expose à des postes peu valorisés et faiblement rémunérés, et limite les perspectives d'évolution professionnelle.

À cette fragilité scolaire s'ajoute bien souvent une méconnaissance des démarches administratives et des droits sociaux, aggravant ainsi l'exclusion et l'isolement des personnes concernées.

Face à ces constats, il est essentiel de renforcer les dispositifs d'éducation de base, de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et de développer des parcours de reconversion professionnelle accessibles et adaptés aux profils des publics.

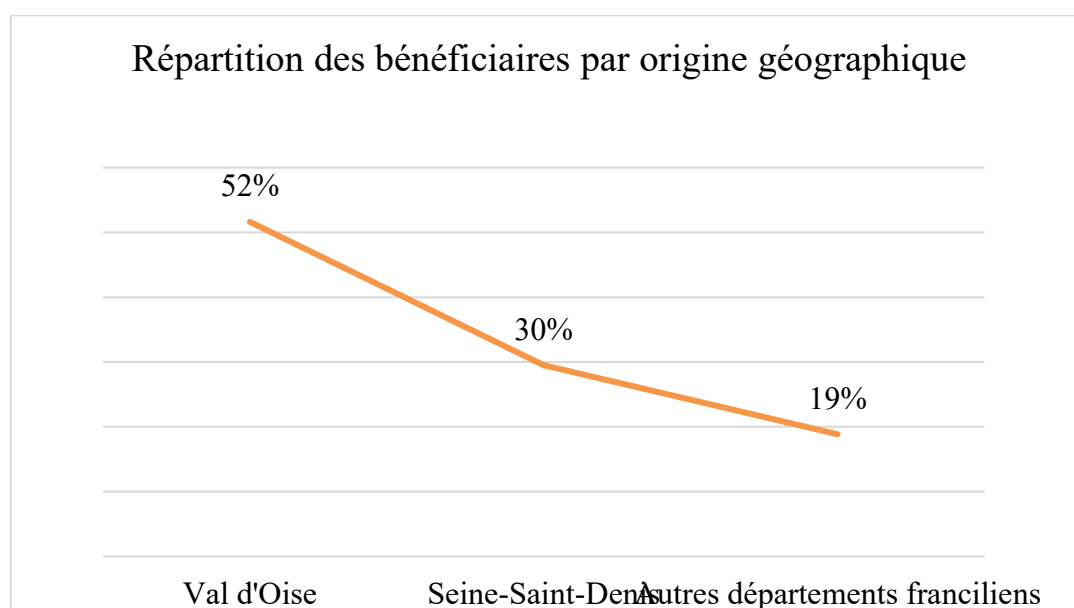


5. Origine géographique et groupes de nationalité des publics

Les personnes accompagnées résident majoritairement dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis, territoires où notre association est implantée. Le Val-d'Oise regroupe 52 % de nos interventions, contre 30 % pour la Seine-Saint-Denis.

Ces données témoignent de notre ancrage territorial et de la hausse constante des demandes d'accompagnement dans ces territoires, soulignant la pertinence de notre présence locale et l'importance de notre soutien aux populations du territoire.

Ces chiffres illustrent notre ancrage territorial et la croissance continue des demandes d'accompagnement sur ces zones, confirmant la pertinence de notre action locale et la nécessité de poursuivre notre soutien auprès des populations concernées.



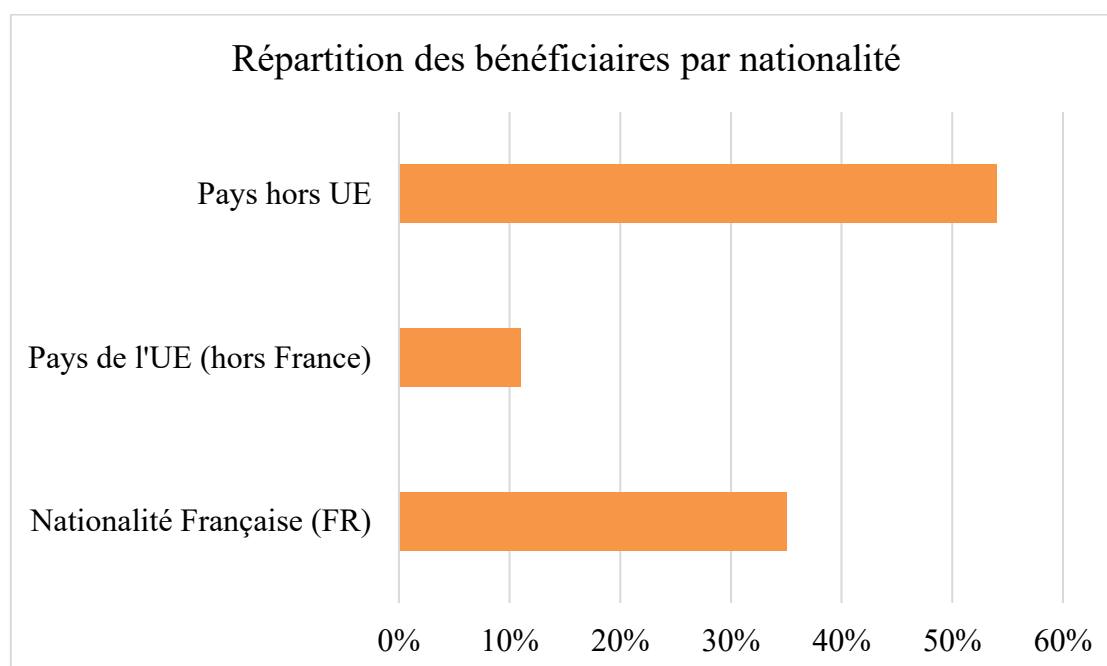
Par ailleurs, environ 18 % des demandes proviennent d'autres départements franciliens, en particulier des Yvelines, portées principalement par la volonté de bénéficier de l'expertise spécifique de l'ACI.

L'année dernière, l'association a étendu son action à 123 communes franciliennes, dont 63 situées dans le Val-d'Oise, 37 en Seine-Saint-Denis et 23 réparties dans d'autres départements de la région.

Parmi les bénéficiaires, 76 % habitent dans des quartiers relevant de la politique de la Ville, des zones urbaines marquées par des difficultés d'accès aux droits, une précarité économique structurelle et un taux de chômage élevé, défis qui perdurent depuis de nombreuses années.

L'analyse des groupes de nationalité révèle une grande diversité, reflétant une véritable mosaïque de cultures et d'origines géographiques. La répartition se décline comme suit :

- **Nationalité française** : 35 % des bénéficiaires sont de nationalité Française.
- **Pays de l'Union Européenne (hors France)** : 11 % des bénéficiaires sont originaires d'autres pays membres de l'Union Européenne, principalement du Portugal, d'Espagne, d'Italie, d'Ukraine et de Pologne.
- **Pays hors Union Européenne** : La majorité des personnes accompagnées, soit 54 %, est issue de pays situés en dehors de l'UE. Ce groupe, particulièrement hétérogène, rassemble des individus originaires d'Afrique, d'Asie et des Amériques, témoignant de la dimension internationale de l'accompagnement proposé.



C. Domaines d'intervention

Au cours de l'année 2024, l'ACI a accompagné 2510 personnes au total, pour 6663 interventions, ce qui représente en moyenne 2,65 interventions par personne. L'association a développé plusieurs initiatives innovantes pour informer et accompagner les publics sur des thématiques essentielles, telles que la gestion budgétaire, les droits sociaux et l'insertion professionnelle.

Le modèle d'accompagnement de l'ACI s'appuie sur une prise en charge globale et coordonnée des situations. Il se décline concrètement par des actions d'accueil, d'information, de diagnostic et d'évaluation, un suivi individualisé, des expertises ciblées, ainsi que l'animation d'ateliers thématiques et de réunions de concertation.

<i>Domaine</i>	Nombre de dossiers sociaux	Nombre d'accompagnements
<i>Droit de la famille, droits sociaux des étrangers, droit du travail et droit de sécurité sociale</i>	1335	3125
<i>Point Conseil Budget : Education budgétaire et surendettement</i>	544	2244
<i>Accès et maintien dans le logement</i>	132	245
<i>Insertion socio-professionnelle</i>	267	615
<i>Santé, prévention des addictions et lutte contre la délinquance (Axe transversal)</i>	232	434
TOTAL	2510	6663
ACI - Données Activités 2024		

L'association affiche un bilan quantitatif significatif, soutenu par une dynamique forte d'innovation et de partenariats. Son approche globale et concertée se reflète dans un volume d'interventions particulièrement élevé.

Près de la moitié des interventions (46 %) ont concerné l'accompagnement à l'accès aux droits, incluant le droit de la famille, les droits sociaux des étrangers, le droit du travail et le droit de la sécurité sociale. Ces thématiques demeurent au cœur des préoccupations exprimées par les publics, souvent confrontés à des situations complexes mêlant précarité administrative, conflits familiaux ou rupture des droits.

Environ 22 % des interventions ont été réalisées dans le cadre du Point conseil budget (PCB), en lien avec l'éducation budgétaire, la gestion des dettes et la prévention du surendettement. Ce chiffre traduit les difficultés économiques persistantes d'une part importante des ménages suivis.

Les actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle ont représenté 11 % des accompagnements, tandis que 9 % ont été consacrés à la santé, à la prévention des addictions et à la lutte contre la délinquance, dans le cadre d'une approche transversale

Enfin, 5 % des interventions ont porté sur l'accès et le maintien dans le logement, un enjeu récurrent pour les publics en situation de vulnérabilité résidentielle.

Une partie des suivis ont eu lieu en face à face dans les locaux de l'ACI, situés dans le Val d'Oise et en Seine-Saint-Denis. Ces entretiens en présentiel fournissent une aide personnalisée, adaptée aux besoins sociaux, juridiques et financiers de chaque personne.

En complément, quelque 450 permanences hebdomadaires ont été organisées dans les Maisons de justice et du droit, ainsi que dans divers Services sociaux et structures partenaires. Ces permanences apportent un soutien juridique spécialisé, une assistance administrative et un accompagnement dans les démarches quotidiennes. Elles contribuent à maintenir et renforcer le lien social, tout en favorisant la création de réseaux de soutien essentiels à la réinsertion et à l'autonomie des personnes.

Des ateliers et séances d'information ont également été organisés afin de répondre aux besoins croissants des familles, en particulier sur les questions d'éducation budgétaire. Ces initiatives, menées en partenariat avec différents acteurs locaux, ont permis d'en renforcer l'impact. Elles ont ainsi touché un nombre significatif de bénéficiaires, contribuant à une meilleure qualité de vie et à une inclusion financière accrue dans les territoires concernés.

L'approche globale et individualisée de l'ACI, fondée sur un diagnostic approfondi, un suivi rigoureux et des actions diversifiées, permet d'apporter des réponses adaptées à des situations souvent complexes. Le renforcement des partenariats élargit la portée de notre action et en renforce la pertinence. L'ancrage de nos activités dans les politiques publiques locales confère une légitimité supplémentaire à notre intervention et ouvre la voie à des financements partagés ou à des projets menés en collaboration avec les acteurs du territoire. Enfin, l'efficacité de notre accompagnement se traduit par une amélioration tangible de l'accès aux droits, de l'insertion socio-professionnelle et du vivre ensemble.

1. Accompagnement juridique pour l'accès aux droits

L'Association de conseil et d'insertion constitue un lieu d'accueil unique où toute personne, quel que soit son parcours, peut accéder à une information juridique claire, à un accompagnement adapté et à une orientation vers le bon interlocuteur.

Dans un contexte de complexification croissante des démarches administratives et de dématérialisation des services publics, nos juristes s'emploient à rendre le droit accessible, compréhensible et mobilisable. Ils traduisent les textes en langage simple, mettent en lumière les options concrètes et construisent, avec chaque bénéficiaire, un plan d'action réaliste.

Les situations abordées couvrent l'ensemble des problématiques juridiques liées à la vie privée, familiale ou professionnelle. Il peut s'agir de sécuriser un mariage ou un PACS, de comprendre les effets d'une séparation sur l'autorité parentale et les pensions alimentaires,

d'obtenir ou de renouveler un titre de séjour, de régulariser une transcription d'acte d'état civil, d'analyser ou contester un contrat de travail, d'estimer des indemnités de rupture d'un contrat de travail ou encore de faire reconnaître une situation de discrimination ou de harcèlement.

Le premier rendez-vous permet d'établir un diagnostic précis afin d'identifier les blocages juridiques mais aussi les freins sociaux, financiers ou administratifs. L'accompagnement proposé est alors progressif. Certaines situations ne nécessitent qu'une information ou un appui ponctuel tandis que d'autres appellent un suivi régulier, nourri de rappels, de relances, voire d'interventions plus ciblées.

Selon les besoins repérés, les personnes peuvent être orientées vers d'autres services de l'ACI comme le PCB ou l'accompagnement vers l'emploi ou vers un partenaire adapté comme les associations d'aide aux victimes, le Défenseur des droits, les Commissariats, les avocats dans le cadre de l'aide juridictionnelle ou encore les Maisons de justice et du droit. Cette approche intégrée garantit la continuité du parcours et évite les ruptures d'accompagnement.

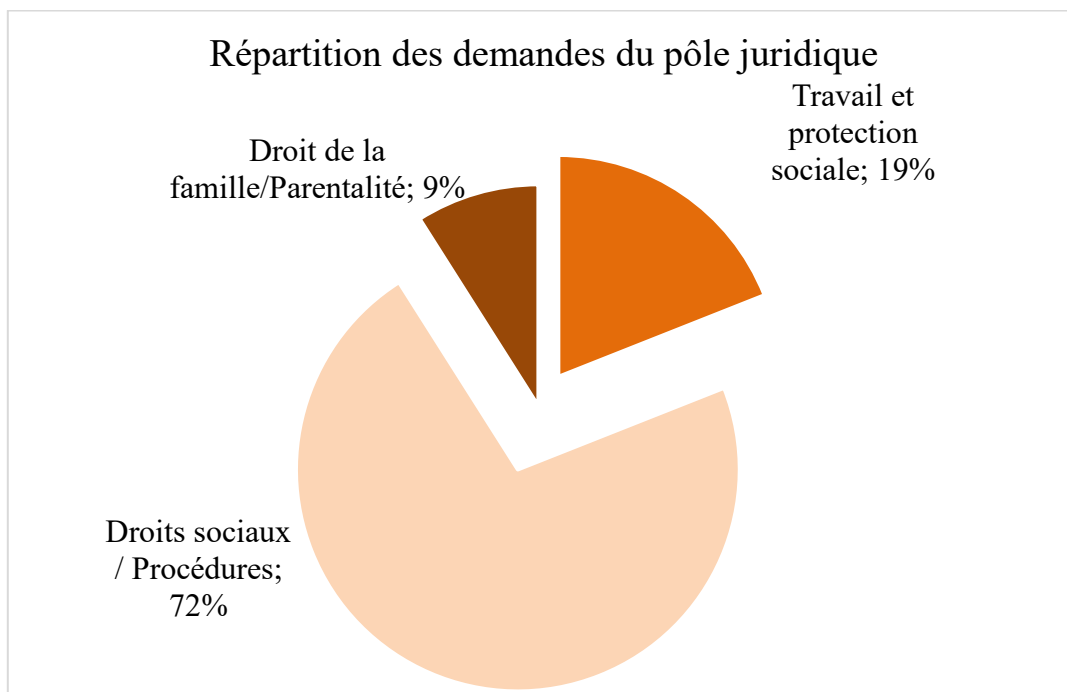
Durant l'année 2024, 1335 personnes ont été reçues dans le cadre de 3125 actions juridiques. Les femmes représentent 61 % du public accueilli et 79 % des usagers sont âgés de 26 à 59 ans, tranche d'âge particulièrement concernée par les recompositions familiales, les mobilités professionnelles ou les accidents de parcours.

La part des primo-arrivants atteint 40 % des bénéficiaires, témoignant du rôle fondamental d'un accompagnement qui conjugue compréhension du droit Français et appui dans les démarches administratives. Les indicateurs sociaux confirment la vulnérabilité de ce public. 61 % des bénéficiaires vivent sans revenu ou dépendent des minima sociaux et 64 % sont inactifs ou en recherche d'emploi. Dans ce contexte, chaque information donnée, chaque recours facilité, chaque médiation aboutie représente un pas vers l'autonomie.

Les bénéficiaires sont majoritairement orientés par les Services sociaux départementaux, les Centres communaux d'action sociale, les structures d'hébergement, les Maisons de la justice et du droit, France Travail ou les Bailleurs sociaux. Ce travail de partenariat permet un premier filtrage pertinent, une orientation efficace et évite les démarches qui peuvent décourager les publics les plus fragiles.

L'analyse des situations traitées montre une forte concentration sur les questions d'accès aux droits sociaux et administratifs qui représentent 72 % des accompagnements. Dans cette catégorie, un dossier sur deux concerne le séjour ce qui confirme l'importance de l'expertise mobilisée pour faciliter l'intégration et l'insertion des publics étrangers.

Les litiges relatifs au droit du travail et à la protection sociale constituent 19 % des situations, majoritairement liés à la rupture du contrat ou à des décisions contestées des organismes sociaux. Enfin, 9 % des demandes relèvent du droit de la famille, essentiellement des séparations ou des questions liées à l'autorité parentale dans des contextes économiques tendus.



L'année 2024 a également été marquée par un important effort de formation. En étroite collaboration avec les travailleurs sociaux, un programme de renforcement des compétences en droits sociaux des étrangers a permis de sensibiliser 156 professionnels lors de 11 sessions. Ces temps d'échange ont contribué à diffuser une culture commune de l'accompagnement juridique et à améliorer le repérage des situations complexes. Parallèlement, 10 ateliers collectifs sur les droits et obligations en matière de droit du travail ont été menés auprès des jeunes de la Mission locale de Sartrouville.

En tout, les juristes de l'ACI ont assuré 308 permanences juridiques au cours de l'année, en collaboration avec un large réseau de partenaires. Ce dispositif a permis de garantir un accès gratuit, de proximité et de qualité à l'information et à l'accompagnement juridique pour les personnes accompagnées

<i>Site</i>	Nombre de permanences juridiques
<i>MJD de Cergy, Argenteuil, Persan et Sarcelles,</i>	89
<i>SSD Val-d'Oise (Sarcelles, Gonesse, Garges et Arnouville)</i>	75
<i>Mairie Annexe de Gagny</i>	48
<i>SSD Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen, Bobigny, Neuilly-sur-Marne, Clichy-sous-Bois)</i>	80
<i>Point-Justice de Sartrouville</i>	16
TOTAL	308
ACI - Données Activités 2024	

En mettant le droit au service du lien social, l'ACI ne se limite pas à la résolution de litiges individuels. Elle vise à transmettre aux personnes accompagnées les clés de compréhension du système administratif et juridique, pour renforcer leur pouvoir d'agir.

Cette autonomie retrouvée favorise l'accès aux droits, encourage une participation citoyenne active et contribue à la lutte contre toutes les formes de discrimination. L'action juridique devient ainsi un levier de cohésion sociale en restaurant la confiance dans l'institution, en diffusant une culture du droit accessible à tous et en favorisant une responsabilité partagée entre citoyens, juristes et acteurs sociaux.

a) Une initiative innovante pour favoriser l'intégration et l'accès aux droits des primo-arrivants

L'année 2024 s'est ouverte dans un contexte social et économique très tendu. Sur le plan législatif, la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », promulguée le 26 janvier 2024, a introduit de nouvelles modalités d'accès au séjour et durci les tests de langue pour l'obtention de titres de long séjour ou de nationalité. Cette réforme, largement débattue, a accentué les incertitudes administratives et multiplié les risques d'exclusion sociale et juridique pour les primo-arrivants.

Sur le territoire francilien, qui accueille une part importante de la population étrangère, ces mesures se traduisent par un allongement constant des délais de traitement des dossiers et par des difficultés croissantes pour renouveler les titres de séjour, conserver un emploi, ou accéder aux allocations familiales et à la couverture maladie. De nombreuses familles se retrouvent ainsi en situation de précarité administrative, sociale et économique, ce qui renforce la nécessité d'un accompagnement adapté et renforcé.

Face à ces enjeux, l'ACI a poursuivi sa mission d'accueil inconditionnel et d'accompagnement global des publics primo-arrivants. Chaque jour, l'association se veut un point d'ancrage sûr, offrant écoute, information et soutien pour prévenir l'isolement et lutter contre la stigmatisation.

Le projet de l'ACI vise à garantir l'accès effectif et le maintien durable des droits des primo-arrivants, en s'appuyant sur une coordination étroite avec les acteurs locaux : MJD, CAF, Préfecture, CPAM, CCAS, Services sociaux, Tribunal, MDPH, CNAV, France Travail, Commissions DALO, etc. Ces partenariats renforcent la continuité de l'accompagnement et permettent de prévenir les ruptures de droits.

Notre intervention associe des actions classiques à des dispositifs spécifiques, en intégrant systématiquement une approche interculturelle. Au-delà du traitement des situations socio-administratives, chaque entretien individuel constitue un moment privilégié de sensibilisation.

L'approche pédagogique y occupe une place centrale, avec une explication claire des démarches, une reformulation des informations et une mise en contexte des enjeux. Cette méthodologie vise à renforcer l'autonomie des personnes accompagnées et à développer leur capacité d'action.

Notre méthodologie d'intervention socio-administrative et juridique comprend :

- **Démarche proactive avec l'organisation des permanences sur l'ensemble du département** : Aller à la rencontre des personnes dans leurs lieux de vie et répondre à leurs besoins urgents.
- **Prise en charge pluridisciplinaire** : Mobilisation d'une équipe (juristes, travailleurs sociaux, médiateurs culturels).
- **Accompagnement dans la durée** : Suivi régulier et coordination avec d'autres acteurs de l'intégration.
- **Accueil, écoute, information** : Entretiens en face-à-face et à distance pour évaluer la situation et proposer un accompagnement.
- **Accompagnement sociojuridique personnalisé** : Elaboration de plans d'action, constitution de dossiers, rédaction de courriers et de recours.

Chaque nouveau bénéficiaire reçoit un premier accueil suivi d'un entretien diagnostic pour cerner sa situation et ses attentes. Les suivis sont individuels, confidentiels et assurés par des juristes spécialisés dans l'accès aux droits ainsi que par des chargés d'accompagnement social.

Dès ce premier entretien, un diagnostic complet est établi : Statut administratif, ressources financières, situation familiale, maîtrise du français, conditions de logement et accès aux soins. À partir de cette évaluation, un plan d'action personnalisé est élaboré, puis mis en œuvre par les équipes pluridisciplinaires.

Profils socio-économiques du public primo-arrivant accompagné :

Notre dispositif a accompagné 521 primo-arrivants, dont 83 ménages bénéficiaires de la protection internationale (BPI), au travers de 1219 actions destinées à sécuriser leurs droits et à favoriser leur pleine intégration.

Le public accueilli cumule souvent précarité sociale, fragilité administrative et vulnérabilité psychologique, contexte qui rend indispensable un accompagnement global et individualisé.

Les femmes constituent 61% des bénéficiaires et, parmi elles, plus de 25% assument seules la charge de leurs enfants.

Près de la moitié des personnes suivies vivent seules, faisant de la lutte contre l'isolement un enjeu central pour l'intégration et le vivre-ensemble.

Par ailleurs, 42 % des ménages comptent au moins deux enfants, ce qui ajoute une dimension familiale forte aux besoins d'accompagnement.

Sur le plan socio-économique, la situation reste préoccupante : 55 % des personnes ne disposent d'aucun revenu et 64 % sont demandeuses d'emploi ou inactives.

L'ouverture effective des droits sociaux et l'accès à un travail durable demeurent donc des priorités absolues. Les freins sont d'autant plus marqués que 52 % des bénéficiaires sont sans

diplôme et que 41 % possèdent un niveau primaire ou premier cycle du secondaire ; un faible niveau scolaire qui complique les démarches administratives et l'accès à des emplois stables.

Enfin, la santé constitue un volet essentiel de nos interventions. Plusieurs primo-arrivants souffrent de pathologies somatiques ou transmissibles, souvent contractées dans leur pays d'origine. Les traumatismes liés au parcours migratoire se traduisent par d'importants symptômes de stress post-traumatique, tandis que les conditions de vie précaires alimentent la prévalence d'infections sexuellement transmissibles, d'addictions et d'autres troubles sanitaires.

Résultats obtenus :

En 2024, l'ACI a intensifié son action pour garantir aux primo-arrivants l'accès effectif à leurs droits fondamentaux, préalable incontournable à toute intégration réussie.

Face à l'augmentation significative des sollicitations, conséquence d'une précarité persistante et d'une instabilité socio-administrative croissante, l'association a renforcé ses permanences dans divers lieux à travers l'ensemble de la région Île-de-France, afin de toucher un public plus large et de réduire les fractures territoriales.

L'ACI a ainsi traité 521 dossiers au cours de l'année, fluidifiant l'accès aux droits et prévenant l'isolement, souvent à l'origine du découragement et de la marginalisation.

Les demandes traitées se répartissent comme suit :

<i>Problématiques traitées</i>	Nombre de bénéficiaires	
	Total	Dont les femmes
<i>Travail et protection sociale</i>	109	62
<i>Droits sociaux</i>	354	210
<i>Droit de la famille/Parentalité</i>	57	43
TOTAL	521	315
<i>ACI - Données Activités 2024</i>		

La répartition des accompagnements fait apparaître une prédominance marquée des questions relatives aux droits sociaux. Elles représentent près de 68 % des prises en charge. Ce poids confirme la gravité des difficultés rencontrées par les primo-arrivants lorsqu'ils doivent identifier les prestations disponibles, appréhender les critères d'éligibilité et se repérer dans les procédures complexes d'organismes tels que la CAF, la CPAM, la CNAV, les services de logement ou les juridictions compétentes.

Les problématiques liées à l'emploi et à la protection sociale, qui regroupent 21 % des demandes, constituent la deuxième thématique traitée. Elles portent principalement sur la compréhension des droits du travail, la sécurisation du parcours professionnel et l'accès à une couverture sociale adaptée.

Les enjeux de droit de la famille et de parentalité concernent 11 % des personnes accompagnées, majoritairement des femmes. Leurs démarches portent sur la scolarisation des enfants, les prestations familiales et l'exercice de l'autorité parentale. Elles requièrent un soutien juridique, administratif et psychosocial afin de faciliter l'adaptation à un système éducatif souvent méconnu.

Parce que nombre de bénéficiaires cumulent plusieurs difficultés, les parcours d'accompagnement s'inscrivent dans le temps, entre 7 et 9 mois en moyenne, sous la supervision d'un référent unique garantissant continuité et proximité.

Sur 2024, l'accompagnement a permis à 89 % des primo-arrivants d'obtenir l'information juridique recherchée ou de résoudre leur problème d'accès aux droits. Parallèlement, 36 % des personnes suivies ont trouvé un emploi ou intégré une formation, tandis que 73 % ont régularisé leur situation juridique ou professionnelle. L'accès à un logement stable s'est traduit par l'installation durable de 71 primo-arrivants, étape déterminante vers la stabilité sociale. Dans le domaine de la santé, 83 bénéficiaires ont pu obtenir une couverture sociale ou accéder à une prise en charge médicale, levant ainsi des freins liés à la barrière linguistique, à l'isolement et à la méconnaissance de leurs droits. Enfin, 71 orientations vers des structures de droit commun ont favorisé l'autonomie et l'insertion pérenne des publics concernés.

Ces résultats témoignent d'une résolution effective de situations juridiques et sociales complexes, d'un renforcement de la compréhension des droits et d'une restauration de la confiance des bénéficiaires. L'ACI contribue ainsi à informer et sensibiliser les primo-arrivants, à lutter contre la marginalisation, à faciliter l'acculturation à un environnement social et juridique nouveau et à promouvoir leur engagement citoyen.

Ce dispositif illustre la capacité d'adaptation et l'engagement constant de l'ACI face à des enjeux sociaux croissants. Si les premiers résultats en matière d'autonomie et d'insertion sont prometteurs, la persistance de situations de grande précarité confirme la nécessité de renforcer et de pérenniser nos actions. Aux côtés de ses partenaires, l'association poursuit son investissement pour proposer des réponses toujours plus adaptées, solidaires et durables à chaque parcours d'intégration.

b) Mise en place de permanences juridiques intégrées au sein des Services sociaux de la Seine-Saint-Denis

En s'appuyant sur une démarche pluridisciplinaire et sur une collaboration étroite avec les Services sociaux départementaux de la Seine-Saint-Denis, l'association déploie depuis 2023 un projet dont l'objectif principal est de renforcer l'insertion et l'intégration sociales des publics suivis, en particulier des bénéficiaires du RSA.

Le dispositif entend améliorer concrètement la qualité du suivi et de l'accompagnement qui leur sont proposés, en simplifiant l'accès à leurs droits et en favorisant une insertion sociale durable

Les objectifs du projet :

- Faciliter l'accès effectif aux droits en luttant contre le non recours, par un accompagnement individualisé et une information adaptée ;
- Créer les conditions favorables à l'intégration sociale et professionnelle, en participant activement au processus d'acculturation des publics sur les plans social, administratif et juridique ;
- Renforcer la qualification des acteurs de terrain, afin de professionnaliser les pratiques d'accompagnement et d'optimiser les réponses apportées aux situations rencontrées ;
- Développer et consolider les liens avec les institutions de droit commun, en promouvant les valeurs républicaines et la citoyenneté active ;
- Accroître la présence de proximité et contribuer à la vitalité des territoires, notamment par l'organisation de permanences directement au sein des Circonscriptions de service social (CSS) et d'autres lieux d'accueil.

Les effets positifs de notre engagement sont multiples :

- Renforcement de l'autonomie des personnes accompagnées, qui acquièrent une meilleure maîtrise de leurs droits, obligations et ressources ;
- Meilleure compréhension des démarches administratives et juridiques, grâce à un travail d'explication, de traduction et de contextualisation des informations reçues ;
- Création ou restauration du lien de confiance entre les publics fragilisés et les institutions, favorisant un sentiment d'appartenance et une participation plus active à la vie citoyenne.

Au-delà de l'accompagnement technique, notre démarche repose sur un travail pédagogique approfondi, centré sur l'explication, la reformulation et la mise en perspective. Cette méthode vise à outiller les bénéficiaires pour qu'ils deviennent progressivement acteurs de leur propre parcours. Elle leur permet de mieux comprendre leur environnement, de faire des choix éclairés et d'anticiper les obstacles, renforçant ainsi leur capacité d'action.

Dans le cadre de ses actions, l'ACI intègre une attention particulière aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la lutte contre toutes formes de discriminations (liées à l'origine, au genre, à la religion, au handicap, à la santé, etc.).

Les publics accompagnés présentent souvent des vulnérabilités multiples, qui se traduisent par des inégalités d'accès aux droits et par des discriminations systémiques. L'association s'attache donc à :

- Développer une approche sensible au genre dans les permanences juridiques, notamment en matière de droit de la famille, de violences conjugales ou de précarité féminine ;
- Repérer et accompagner les situations de discrimination, en lien avec le Défenseur des droits, les MJD ou d'autres acteurs spécialisés ;
- Sensibiliser les publics aux droits en matière d'égalité, d'accès à l'emploi, de non-discrimination et de protection contre les violences ;

- Garantir une accessibilité équitable des actions à toutes et tous, en veillant à lever les freins spécifiques rencontrés par les femmes, les personnes migrantes ou en situation de handicap.

Ces enjeux transversaux sont abordés tant dans l'accompagnement individuel que dans les ateliers, en veillant à créer un espace sécurisé, neutre et respectueux des droits fondamentaux.

Synthèse de l'activité 2024 :

		2024
Public	Nombre de personne accompagnées dans l'année	356
	<i>Dont allocataires du RSA</i>	294
	<i>Dont orienté par le Service Social Départemental</i>	351
	<i>Dont orienté par les PIE</i>	5
Activité 2024	Nombre d'entretien Individuel (exemple : une personne vue 10 = 10 entretiens)	665
	Dont Nombre d'entretien individuel dans les locaux des circonscriptions	560
	Nombre de personne en moyenne par permanence	7
	Dont Nombre de permanence dans les locaux des circonscriptions	80

Activités réalisées :

Nombre d'usagers accompagnés	<p>Sur l'ensemble de l'année 2024, notre dispositif a permis d'accompagner 356 personnes.</p> <p>Parmi les bénéficiaires, 73 % sont des femmes, dont plus d'un quart (32 %) en situation de monoparentalité.</p> <p>La grande majorité des bénéficiaires (81 %) sont dans la tranche d'âge 26-49 ans des actifs.</p> <p>Près des deux tiers des personnes accompagnées (61 %) ne disposent d'aucun revenu ou perçoivent uniquement des minima sociaux. La quasi-totalité d'entre elles rencontrent des difficultés sociales ou administratives majeures, liées notamment à la précarité du logement, à des interruptions de droits ou à des situations de rupture (sans domicile fixe, isolement, etc.)</p>
-------------------------------------	---

<p>Communes d'intervention et répartition de l'activité</p>	<p>80 permanences juridiques sont organisées au sein des Circonscriptions de service social (CSS) du territoire, en réponse à des besoins identifiés sur le terrain et à une demande particulièrement soutenue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CSS Saint-Ouen / Île-Saint-Denis : 24 permanences réalisées, - CSSAPE de Bobigny : 21 permanences réalisées, - CSS de Neuilly-sur-Marne / Neuilly-Plaisance / Gagny : 35 permanences organisées (leur fréquence a été augmentée afin de répondre à l'ampleur des besoins et aux listes d'attente importantes), <p>Les habitants des 25 communes de la Seine-Saint-Denis sont bénéficiaires de nos actions : Gagny, Neuilly-sur-Marne, Saint-Ouen, Montfermeil, Aubervilliers, Sevran, Saint-Denis, Clichy-sous-Bois, Drancy, Livry-Gargan, Neuilly-Plaisance, Épinay-sur-Seine, Romainville, La Courneuve, Rosny-sous-Bois, L'Île-Saint-Denis, Bondy, Noisy-le-Grand, Tremblay-en-France, Les Lilas, Stains, Le Raincy, Bobigny, Noisy-le-Sec et Le Blanc-Mesnil.</p>
<p>Nombre d'intervention et thématiques</p>	<p>Nos actions se répartissent en deux grands domaines :</p> <p><u>1- Droits sociaux et statut des étrangers (84 % des interventions) :</u></p> <p>Nos juristes ont pris en charge toutes les questions relatives aux titres de séjour (demandes initiales, renouvellements, situations bloquées, changement de statut), aux autorisations de travail, au regroupement familial, à la protection des mineurs étrangers, ainsi qu'aux procédures d'exequatur de jugements étrangers et de transcription d'actes d'état civil.</p> <p>Parmi ces situations, de nombreuses personnes, pourtant installées et intégrées depuis plusieurs années, se heurtent à des difficultés lors du renouvellement de leur titre de séjour, se retrouvant brutalement privées de droits. Cette précarité administrative constitue un obstacle majeur à la poursuite d'une activité professionnelle et à l'accès aux droits sociaux.</p> <p><u>2- Droit du travail et protection sociale (6 % des interventions) :</u></p> <p>Nos professionnels sont intervenus sur des litiges contractuels (licenciements, non-paiement de salaires, requalification de contrats), l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, la constitution de dossiers d'invalidité ou de retraite anticipée, ainsi que l'accompagnement des victimes de harcèlement moral et sexuel. L'objectif est de rétablir un dialogue équilibré entre salariés, employeurs et organismes sociaux, afin de prévenir la vulnérabilité et de garantir l'effectivité des droits.</p>

<p>Impact des actions sur le public</p>	<p>Dans l'ensemble, notre engagement a eu un impact significatif. Il a permis de renforcer l'autonomie des individus et de faciliter leur accès effectif aux droits fondamentaux (titre de séjour, prestations sociales, droit du travail, droit de la famille...), favorisant ainsi une meilleure intégration sociale et professionnelle.</p> <p>Nos actions ont contribué de manière déterminante à l'information des bénéficiaires sur leurs droits et obligations, en leur fournissant les outils nécessaires à une meilleure compréhension des mécanismes administratifs et juridiques, et en renforçant ainsi leur capacité à reprendre le contrôle de leur parcours.</p> <p>L'accompagnement proposé a également permis d'établir ou de rétablir des liens de confiance entre les publics et les institutions, qu'elles soient institutionnelles ou associatives, en créant des passerelles concrètes et en facilitant les échanges.</p> <p>Les valeurs de la République ont été mises en avant au moyen d'approches pédagogiques et inclusives, visant à encourager la participation civique, à combattre les discriminations et à promouvoir le respect de la dignité humaine ainsi que l'égalité de traitement.</p> <p>Enfin, plusieurs personnes accompagnées ont pu régulariser leur situation, accéder à un emploi, entamer des démarches de formation, traduisant l'impact tangible de notre action sur leur stabilité et leurs perspectives d'avenir.</p>
<p>Impact sur l'insertion sociale, socioprofessionnelle et psychosociale</p>	<p>Notre intervention produit des effets concrets et mesurables sur l'insertion des publics accompagnés, tant sur le plan social que professionnel.</p> <p><u>Insertion sociale renforcée :</u> Les bénéficiaires développent une meilleure compréhension de leurs droits et des dispositifs existants, ce qui facilite leur intégration dans le tissu social. Ils accèdent plus aisément aux services publics, retrouvent une stabilité administrative, et renforcent leurs liens avec les institutions et les réseaux de proximité.</p> <p><u>Insertion socioprofessionnelle facilitée :</u> Grâce à l'appui apporté pour surmonter les freins administratifs (notamment en matière de séjour ou d'autorisation de travail), de nombreuses personnes peuvent conserver leur emploi ou en retrouver un. Cet accompagnement participe directement à leur autonomie financière et à une stabilisation de leur parcours professionnel.</p> <p><u>Impact psychosocial positif :</u> La levée des incertitudes juridiques et administratives diminue significativement le stress, l'anxiété et le sentiment d'exclusion vécus par les personnes. On observe une amélioration de l'estime de soi et une capacité accrue à se projeter dans</p>

	<p>l'avenir.</p> <p>La grande majorité des bénéficiaires accompagnés témoignent d'une amélioration tangible de leur situation, que ce soit en termes de régularisation administrative, d'accès à l'emploi, ou de stabilisation psychosociale. Ces effets sont d'autant plus marqués chez les publics en situation d'isolement ou de grande précarité.</p>
Impact sur l'accès aux droits	<p>Notre accompagnement permet de lever les obstacles administratifs et juridiques, facilitant ainsi un accès plus rapide et sécurisé aux droits, notamment en matière de séjour. Ce soutien individualisé contribue à une nette amélioration de la situation sociale et économique des bénéficiaires.</p> <p>Les résultats sont probants : 85 % des usagers déclarent avoir obtenu les informations juridiques recherchées ou avoir pu résoudre leurs difficultés. Parmi les démarches les plus fréquemment accompagnées figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dépôt de demandes d'examen de la situation administrative (parents d'enfants, jeunes majeurs, travailleurs temporaires,) - Les demandes de titres de séjour de plein droit (conjoints de Français, parents d'enfants français...) - Les renouvellements de titres de séjour ; - Les demandes d'autorisations de travail ; - Les changements de statut administratif ; - Le règlement de litiges avec les employeurs, notamment en matière de salaires impayés, de rupture du contrat de travail ou de maintien dans l'emploi. <p>Ces éléments témoignent de l'efficacité de notre intervention pour garantir un accès effectif aux droits des publics accompagnés.</p>

Lien avec les Circonscriptions de service social (CSS) et les partenaires de l'insertion :

Capacité à répondre à la demande des CSS et des ALI	<p>Dès réception du fichier d'orientation transmis par la CSS, celui-ci est immédiatement enregistré dans notre système de gestion interne par notre équipe administrative. La CSS fixe directement les rendez-vous, ce qui nous permet de disposer de l'ensemble des informations nécessaires (Identité de l'utilisateur, motif de la demande, date et heure du rendez-vous).</p> <p>Nos intervenants sont mobilisés en fonction du calendrier transmis et assurent la prise en charge des usagers conformément aux créneaux planifiés. Cette organisation garantit un traitement fluide et réactif des orientations, sans délai supplémentaire de notre part.</p> <p>Les suivis les plus complexes, ainsi que certaines orientations émanant des ALI, sont directement reçus dans nos locaux afin de permettre un accompagnement renforcé, en dehors du cadre des permanences</p>
--	---

	<p>organisées dans les CSS.</p> <p>Le traitement des orientations est immédiat dès lors que les rendez-vous sont programmés par la CSS. Les usagers sont reçus selon les dates convenues, sans temps d'attente entre la réception de l'orientation et la prise en charge.</p> <p>Dans l'ensemble, notre capacité d'adaptation, la disponibilité de nos intervenants et la bonne coordination avec les équipes des CSS et des ALI nous permettent de répondre efficacement à la majorité des orientations reçues.</p>
<p>Liens au CSS et ALI</p>	<p>Nos relations avec les CSS sont globalement de très bonne qualité. La collaboration est étroite et constructive, reposant sur une communication fluide et des échanges réguliers qui permettent une coordination optimale des interventions auprès des publics orientés.</p> <p>Des réunions de coordination sont organisées de manière périodique avec les équipes des CSS afin de faire le point sur les situations suivies, d'ajuster les modalités de prise en charge si nécessaire et de partager les constats de terrain. Ces temps d'échange renforcent la complémentarité de nos actions.</p> <p>Par ailleurs, nous participons activement aux groupes de travail thématiques mis en place autour de l'accès aux droits, et nous animons des séances de formation à destination des travailleurs sociaux des CSS pour renforcer leur connaissance des dispositifs juridiques et administratifs.</p> <p>Cependant, certaines difficultés ont pu être constatées au cours de l'année, notamment une charge de travail importante des équipes, pouvant freiner les échanges de suivi sur certaines situations.</p>
<p>Liens aux autres partenaires de l'insertion (Mission locale, pôle emploi, PIE)</p>	<p>Nous entretenons des relations fonctionnelles avec les principaux acteurs de l'insertion professionnelle présents sur le territoire, tels que les Missions locales, France travail ou les PIE.</p> <p>Lorsque cela s'avère nécessaire, nous orientons les bénéficiaires vers ces structures partenaires afin de compléter l'accompagnement proposé. Cette coordination permet de mobiliser les dispositifs les plus adaptés à chaque parcours, tels que l'emploi, la formation ou l'insertion socioprofessionnelle, et garantit une prise en charge continue et cohérente.</p> <p>Des échanges ponctuels ont lieu pour faciliter le suivi des situations et garantir une cohérence entre les différentes interventions.</p>

2. Point Conseil Budget « PCB » : Education budgétaire et surendettement

Depuis 2019, l'association ACI est labellisée Point Conseil Budget (PCB) par l'État, une reconnaissance de la qualité de ses actions en matière de gestion budgétaire et de prévention du surendettement. Elle pilote aujourd'hui trois PCB en Île-de-France, implantés dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis, afin de répondre aux besoins de territoires confrontés à une forte demande sociale.

Les PCB ont pour mission d'accompagner les ménages en difficulté financière ou souhaitant anticiper un changement familial ou professionnel. Ils proposent un accompagnement confidentiel et personnalisé, accessible à tous, avec une attention particulière portée aux publics fragiles.

En 2024, l'augmentation notable des sollicitations des publics et des orientations par les partenaires témoigne de la reconnaissance croissante de l'ACI comme acteur régional de référence dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'action des PCB repose sur une approche globale et préventive. Chaque situation fait l'objet d'un diagnostic individualisé, intégrant les dimensions financières, familiales et sociales. L'accompagnement des situations de surendettement est assuré tout au long des différentes phases, en amont, pendant et après la procédure, avec pour objectif de restaurer l'autonomie budgétaire des ménages.

Conformément au cahier des charges du label, l'ACI garantit l'indépendance, la neutralité et la qualité des conseils dispensés. Les PCB assurent une information claire, adaptée aux besoins, et proposent des plans d'action réalistes à partir d'une analyse fine des ressources, charges et dettes. Ils facilitent l'accès aux droits sociaux, interviennent dans les négociations avec les créanciers et mobilisent les acteurs institutionnels pour proposer des solutions durables.

Pour chaque situation, un accompagnement budgétaire personnalisé est proposé, associé à un soutien psychosocial, dans une approche qui reconnaît l'interdépendance entre bien-être et stabilité financière. En parallèle, des actions collectives, comme des ateliers d'éducation budgétaire, permettent de sensibiliser un public plus large.

Le fonctionnement des PCB de l'ACI repose sur une collaboration étroite avec un large réseau de partenaires accueillant le public : Services sociaux, CCAS, France travail, Banque de France, Bailleurs sociaux, MJD, Fournisseurs d'énergie et structures d'hébergement. Cette dynamique partenariale, au cœur de l'action des PCB, permet d'assurer une prise en charge cohérente et coordonnée, en lien étroit avec les institutions publiques et les acteurs sociaux.

L'intervention des PCB de l'ACI ne se limitent pas à une aide ponctuelle, ils instaurent un véritable processus d'autonomisation financière, contribuant durablement à l'amélioration des conditions de vie des ménages accompagnés.

a) Réalisations marquantes des PCB ACI

Accompagnement des familles en situation de précarité :

En 2024, 544 ménages ont bénéficié de 2 244 interventions, réparties ainsi :

- Surendettement : 134 dossiers traités,
- Conseil budgétaire : 50 accompagnements,
- Dettes locatives : 128 situations prises en charge,
- Dettes diverses (Crédits, factures d'énergie, cantine, soins...) : 101 cas gérés,
- Litiges (Consommation, crédits, banques, assurances) : 47 situations résolues,
- Accès aux droits sociaux : 84 demandes instruites,
- Négociations avec les créanciers : 215 démarches menées.

Reconnaissance institutionnelle et déploiement opérationnel :

- Renouvellement du label PCB1 en Seine-Saint-Denis reconduit pour 2024–2025,
- Participation à l'expérimentation « Aide Budget » en Seine-Saint-Denis,
- Renforcement du dispositif d'accompagnement éducatif budgétaire sur le Val-d'Oise, en partenariat avec le Conseil départemental,
- 55 permanences PCB organisées : 33 permanences au Centre administratif Louis-Piernà et 22 en Résidences sociales CDC Habitat/ADOMA (Bondy et Clichy-sous-Bois),
- 20 ateliers d'éducation budgétaire et d'inclusion financière ont été organisés, réunissant 198 participants, principalement au sein des Centres sociaux et structures d'hébergement.

Renforcement des compétences des intervenants PCB :

Les équipes PCB ont suivi 11 sessions de formation sur les thématiques suivantes :

- Maîtrise des recours et contestations,
- Gestion avancée du budget familial,
- Panorama des offres bancaires pour les publics fragiles,
- Procédure de dépôt de dossier de surendettement en cas de séparation,
- Gestion des fichiers d'incidents bancaires et prévention de l'usurpation d'identité,
- Relations avec les bailleurs (CCAPEX) et recours au FSL pour impayés de loyer,
- Connaissance des procédures d'expulsion,
- Accompagnement des professionnels indépendants en situation de surendettement,
- Classification et vérification des créances, délais de prescription,
- Rôle du banquier dans le traitement des dettes,
- Mise en place des mesures définitives de surendettement.

(1) Profils socio-économiques du public PCB

Les femmes représentent 49 % des personnes accompagnées, traduisant à la fois une exposition plus marquée à certaines vulnérabilités (précarité de l'emploi, isolement, monoparentalité) et une capacité accrue à mobiliser les dispositifs d'accompagnement. Elles sont souvent en première ligne dans les démarches de recours aux droits, de recherche de soutien ou d'accès aux services publics. Par ailleurs, près de 21 % des ménages suivis sont monoparentaux, majoritairement constitués de mères isolées, ce qui met en lumière des besoins renforcés en matière de soutien social, éducatif et financier.

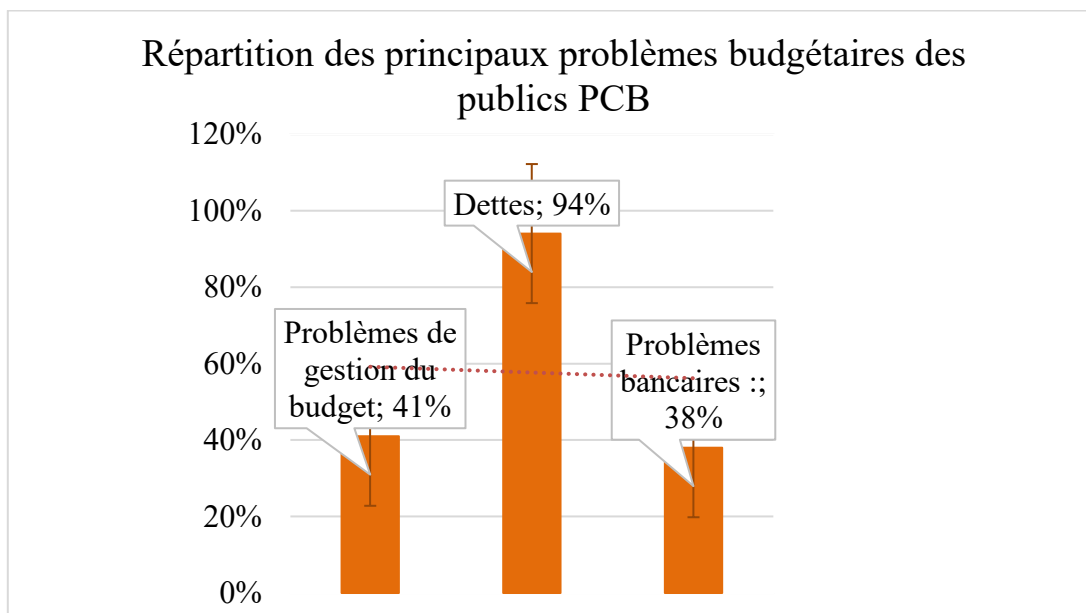
La répartition par tranche d'âge révèle que 50 % des bénéficiaires ont entre 40 et 59 ans, une période souvent marquée par des charges familiales et financières importantes, sources potentielles de fragilité. Les moins de 25 ans ne représentent que 5 % du public, suggérant un moindre recours ou un accès plus limité à l'accompagnement. Les 26-39 ans constituent 21 % des bénéficiaires, tandis que 24 % ont 60 ans ou plus, révélant une part importante de personnes à la retraite ou proches de l'être, confrontées à des difficultés spécifiques telles que la diminution des ressources liée à l'invalidité ou au passage à la retraite.

Sur le plan familial, 43 % des ménages accompagnés ont au moins deux enfants, témoignant d'une forte présence de familles nombreuses. Celles-ci font face à des contraintes accrues, souvent liées à des ressources financières limitées, ce qui renforce la nécessité d'un accompagnement global et adapté à leurs besoins.

La situation en matière de logement est particulièrement préoccupante puisque 17 % des bénéficiaires ne disposent d'aucun hébergement stable, exposés à une vulnérabilité extrême nécessitant une intervention rapide en vue d'un relogement sécurisé et durable. Par ailleurs, seuls 13 % sont propriétaires, le plus souvent dans des copropriétés dégradées, tandis que 70 % résident en logement social. Cette forte dépendance aux dispositifs d'aide au logement met en évidence la nécessité d'un accompagnement soutenu pour prévenir les expulsions, garantir le maintien dans le logement et améliorer les conditions de vie.

La précarité économique constitue un enjeu central puisqu'un tiers des bénéficiaires (34 %) ne percevant aucun revenu, ce qui témoigne d'une grande pauvreté nécessitant des actions ciblées en matière d'insertion professionnelle et d'accès aux droits sociaux. Cette absence de ressources stables entretient un cercle vicieux de précarité, souvent aggravé par des charges fixes importantes et un accès limité au crédit ou aux services bancaires.

Le marché du travail représente également un obstacle majeur à la sortie de la précarité, puisque 63 % des personnes accompagnées sont inactives ou en recherche d'emploi, dont 37 % confrontées à un chômage de longue durée. Cette situation reflète à la fois une grande fragilité financière et des obstacles persistants à l'insertion professionnelle, souvent liés à un faible niveau de qualification, à des discriminations ou à des problèmes de santé. La précarisation de l'emploi, les contrats courts et les temps partiels subis contribuent également à maintenir une instabilité économique chronique.



Les problématiques financières sont nombreuses et complexes puisque 41 % des bénéficiaires déclarent des difficultés de gestion budgétaire, soulignant l'importance de renforcer les actions d'éducation et de conseil financier pour améliorer la maîtrise des ressources. De plus, une écrasante majorité, soit 94 %, se trouve en situation d'endettement, nécessitant un accompagnement spécialisé pour la gestion, la négociation et la résolution des dettes afin d'éviter des situations d'exclusion durable.

Enfin, 38 % des bénéficiaires sont confrontés à des difficultés bancaires récurrentes, telles que des refus de prélèvements, des découverts non autorisés ou des incidents liés aux moyens de paiement. Ces situations, révélatrices d'une gestion budgétaire fragile et d'un accès restreint à des services bancaires adaptés, soulignent la nécessité de mobiliser des dispositifs de médiation bancaire afin de rétablir l'accès aux services financiers de base.

(2) Déploiement de l'accompagnement à l'éducation budgétaire et à la prévention du surendettement

En 2024, les Points conseil budget de l'ACI ont enregistré une hausse notable des sollicitations, tant de la part des usagers en demande directe que via les orientations effectuées par nos partenaires sociaux et institutionnels. Les personnes accompagnées se trouvent fréquemment dans une situation d'urgence financière, conséquence d'une demande d'aide souvent tardive, laissant leur situation se dégrader.

Au total, 544 ménages confrontés à des difficultés budgétaires ou à une situation de surendettement ont bénéficié d'un accompagnement actif, donnant lieu à 2 244 interventions personnalisées, soit une moyenne de 4,12 interventions par dossier.

Les accompagnements réalisés couvrent plusieurs domaines :

<i>Activités / Interventions PCB</i>	Total	Homme	Femme
<i>Surendettement</i>	1 089	512	577
<i>Conseil budgétaire</i>	189	73	116
<i>Dettes locatives</i>	318	139	179
<i>Dettes diverses (crédits, factures d'énergie, cantine, soins...)</i>	373	178	195
<i>Litiges consommation, crédits, banques et assurances</i>	94	40	54
<i>Accès et non recours aux droits</i>	181	58	123
TOTAL	2 244	1 000	1 244
ACI - Données Activités 2024			

55 permanences PCB ont été organisées en 2024, dont 33 au Centre administratif Louis Pierna et 22 en résidences sociales CDC Habitat/ADOMA situées à Bondy et Clichy-sous-Bois.

Les accueils s'effectuent exclusivement sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Les premiers échanges permettent d'établir un diagnostic initial, d'identifier les problématiques spécifiques et de définir, avec les bénéficiaires, leurs attentes ainsi que les premiers objectifs à atteindre. Un pré-diagnostic financier est mené à l'aide d'une grille d'évaluation, afin de cibler précisément les causes des difficultés financières et de déterminer les besoins prioritaires en matière d'accompagnement.

L'accompagnement budgétaire se structure ensuite à travers des rencontres régulières, visant à stabiliser la situation financière des ménages de manière durable. Les interventions des PCB couvrent notamment :

- L'information et le conseil budgétaire,
- L'établissement d'un diagnostic financier approfondi,
- L'analyse détaillée des ressources et des charges mensuelles,
- Le calcul précis du « reste à vivre »,
- Des actions éducatives en gestion budgétaire,
- L'établissement d'un état exhaustif des dettes,
- L'aide à la constitution de demandes d'aides financières spécifiques.

Les bénéficiaires sont également accompagnés dans les démarches complémentaires à entreprendre en parallèle du suivi PCB. Cet accompagnement se poursuit jusqu'à la restauration durable de leur autonomie financière.

Par ailleurs, les conseillers PCB assurent un accompagnement administratif et budgétaire complet, en informant les bénéficiaires sur leurs droits et obligations relatifs aux prestations

familiales, au logement, à la prime d'activité et aux démarches fiscales. Ils contribuent également à l'accès effectif aux droits sociaux grâce à une collaboration étroite avec les partenaires locaux.

Pour les situations nécessitant l'engagement d'une procédure de surendettement, un rendez-vous dédié est proposé afin d'informer le bénéficiaire et de l'accompagner dans la constitution de son dossier. Un suivi mensuel est ensuite mis en place pour réévaluer régulièrement l'évolution de la situation, garantir la bonne mise en œuvre des mesures adoptées et prévenir toute rechute

La médiation auprès des créanciers constitue une composante essentielle des missions du PCB. Elle comprend un accompagnement personnalisé dans les négociations avec les banques, les huissiers, le Trésor public ou encore les bailleurs. Les conseillers s'emploient à obtenir des solutions amiables, telles que des échéanciers de paiement, des regroupements de crédits ou des délais de paiement supplémentaires, afin de réduire la pression de l'endettement sur les ménages accompagnés

L'expérimentation du dispositif « Aide Budget », déployée en Seine-Saint-Denis, a constitué un axe fort de l'année 2024. Dans ce cadre, le PCB ACI93 a mis en place des conventions de partenariat avec plusieurs créanciers, notamment des bailleurs sociaux (3F, CDC Habitat/ADOMA) et des fournisseurs d'énergie (EDF, Engie), afin de favoriser la détection précoce des impayés et d'en faciliter la prise en charge

Les situations repérées par ces partenaires ont donné lieu à des orientations rapides vers le PCB ACI93. Chaque ménage ainsi orienté a bénéficié d'un accompagnement budgétaire renforcé, mené en étroite concertation avec la structure orienteuse. Cette coordination étroite a permis une identification rapide des difficultés financières et la mise en œuvre de solutions adaptées : Echéanciers de paiement, délais de règlement, ou encore mobilisation d'aides financières telles que le FSL ou le FSE.

Parallèlement, 20 ateliers d'éducation financière ont été réalisés, accueillant au total 198 participants, principalement au sein des Centres sociaux et structures d'hébergement. Les thématiques abordées comprenaient :

- La gestion efficace du budget familial et la prévention de l'endettement,
- Le fonctionnement des banques, l'usage responsable du crédit et les stratégies d'épargne,
- La planification financière et la consommation responsable.

Ces ateliers offrent un cadre interactif favorisant les échanges d'expériences entre participants, tout en soutenant leur progression vers une gestion financière plus responsable et autonome.

En résumé, tout au long de l'année 2024, les PCB de l'ACI ont intensifié leurs actions pour faire face aux défis croissants de la précarité économique. Grâce à notre collaboration avec divers acteurs institutionnels et sociaux, nous poursuivons notre objectif de renforcer la résilience économique des publics vulnérables.

b) PCB ACI95 / Département du Val-d'Oise : Un partenariat innovant du Pacte des solidarités pour soutenir les familles en grande précarité

Contexte du projet :

La situation de la pauvreté en France est plus alarmante que jamais, avec plus de 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Cette tendance, amorcée depuis le milieu des années 2000, soulève des préoccupations majeures concernant la stabilité sociale et économique des ménages.

Les crises économiques successives, notamment celles survenues après la pandémie de la Covid-19, ont amplifié les disparités et fragilisé les publics les plus vulnérables.

Le département du Val d'Oise est particulièrement touché, avec un taux de pauvreté atteignant 18,2 % en 2023, selon l'INSEE. Ce chiffre se situe bien au-dessus des moyennes nationale et régionale, reflétant l'ampleur des difficultés rencontrées par de nombreux habitants.

Sur le territoire de l'Est du Val d'Oise, les problèmes sont encore plus prononcés, notamment dans les communes relevant de la politique de la ville comme Sarcelles où le taux de pauvreté s'élevait à 37 % en 2023. Ces territoires sont caractérisés par des difficultés structurelles et un endettement croissant.

Le surendettement représente un autre symptôme de la crise qui affecte l'est du Val d'Oise. En 2024, le département se classe au deuxième rang de l'Île-de-France pour le nombre de personnes surendettées, juste après la Seine-Saint-Denis.

L'inflation persistante, qui a augmenté le coût de l'énergie, des biens alimentaires et des services essentiels, pèse sur le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, les plongeant davantage dans la précarité. Pour de nombreux foyers, les fins de mois sont marquées par des choix difficiles entre se nourrir, se chauffer ou rembourser des dettes.

La précarité actuelle affecte gravement les familles du Val d'Oise, et les enfants en sont les premières victimes. Les difficultés des parents à subvenir aux besoins essentiels compromettent l'accès à une éducation de qualité et nuisent au bien-être des plus jeunes.

Le marché de l'emploi demeure également peu favorable aux personnes, qui peinent à trouver des postes stables. Les moins qualifiés sont les premiers touchés par la précarité de l'emploi et les difficultés économiques.

Malgré les nombreuses initiatives visant à lutter contre la pauvreté, de nombreuses personnes en situation de grande exclusion échappent encore aux dispositifs sociaux. Cette invisibilité concerne notamment ceux qui n'ont pas de domicile fixe ou qui ne font pas valoir leurs droits aux aides sociales. Pour ces populations, la précarité se transforme souvent en exclusion totale, compliquant davantage les efforts des pouvoirs publics pour répondre à leurs besoins.

Face à cette situation, dans le cadre d'un partenariat, l'Association de conseil et d'insertion et le Département du Val-d'Oise se sont mobilisés dès 2023 pour apporter une aide concrète aux familles, en mettant en place un dispositif d'accompagnement éducatif budgétaire pour les familles Valdoisiennes en situation de grande précarité.

Tout au long de l'année 2024, l'ACI a intensifié ses efforts pour renforcer l'accompagnement budgétaire et lutter contre le surendettement. L'objectif est de briser la spirale du surendettement en redonnant aux familles les outils nécessaires pour retrouver une stabilité économique.

Dans le cadre de ce dispositif, l'association collabore étroitement avec les Services sociaux, les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie afin de mettre en place des solutions durables. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le Val-d'Oise demeure un enjeu majeur. Si les efforts engagés sont encourageants, ils doivent être intensifiés pour faire face à l'urgence sociale et ouvrir de nouvelles perspectives aux habitants les plus vulnérables. Seule une mobilisation collective et soutenue permettra d'inverser durablement cette tendance et d'offrir un avenir plus équitable à l'ensemble des citoyens.

Cadre d'intervention du projet :

Le Département du Val d'Oise se consacre, grâce à ses compétences, à l'accueil et à l'accompagnement social des personnes et familles en situation de précarité ou d'isolement, qui nécessitent un soutien renforcé pour leur insertion sociale.

Un partenariat stratégique avec le PCB ACI95 permet de répondre aux besoins spécifiques des populations locales de l'est du département, en optimisant les parcours d'accompagnement sur les questions de gestion budgétaire.

L'objectif principal du projet consiste à assurer la gestion de 80 Accompagnements éducatifs budgétaires (AEB) sur l'année, ainsi que la réalisation d'environ 200 interventions ponctuelles sous forme de conseils budgétaires.

L'un des enjeux majeurs de cette collaboration réside dans la prévention du surendettement, qui requiert une information claire et un accompagnement individualisé afin d'aider les ménages à anticiper ou à faire face aux évolutions de leur situation personnelle ou professionnelle, et à identifier des solutions adaptées.

Dans cette optique, le PCB ACI95 a mis en place un programme spécifique destiné aux familles de l'est du Val d'Oise. Ce dispositif offre un accompagnement éducatif budgétaire, confidentiel et personnalisé, structuré autour d'un cahier des charges rigoureux pour garantir un service de qualité et indépendant.

L'intervention du Point Conseil Budget ACI95 vient en renfort aux travailleurs sociaux pour répondre aux besoins spécifiques des usagers des antennes du Service social départemental, garantissant une prise en charge complète et spécialisée des enjeux financiers et budgétaires des personnes accompagnées.

Depuis la mise en œuvre du dispositif en 2023, le PCB ACI95 a déployé une campagne de communication ambitieuse pour promouvoir son projet, en multipliant les actions d'information et les rencontres avec les équipes des différentes antennes du Service social départemental.

Dans le cadre de cette initiative, l'ACI a pris part à plusieurs réunions stratégiques avec les TISMS de l'est du département. Ces rencontres ont permis de présenter en détail le projet à plus d'une centaine de travailleurs sociaux et d'agents administratifs, en exposant les modalités de mise en œuvre ainsi que les procédures d'orientation des personnes susceptibles de bénéficier d'un accompagnement au titre du PCB.

Public cible :

Les communes de l'est du Val d'Oise : Sarcelles, Garges-Lès-Gonesse, Villiers-Le-Bel, Gonesse, Louvres et Goussainville, sont particulièrement confrontées à des problématiques de mal-endettement et de surendettement.

Pour répondre à ces enjeux, un dispositif ciblé a été mis en œuvre, spécifiquement conçu pour apporter un accompagnement adapté aux ménages de ces six territoires. Ce dispositif a pour objectif de leur fournir l'appui nécessaire afin de surmonter leurs difficultés financières et de progresser vers une stabilité économique durable.

Afin de faciliter l'orientation vers le dispositif PCB ACI95, les services sociaux départementaux disposent d'un accès sécurisé via notre site internet : <http://aci-asso.fr>. Cet outil en ligne simplifie les démarches d'orientation et permet un suivi rigoureux des situations grâce à une base de données régulièrement mise à jour, intégrant les informations transmises par l'ensemble des partenaires engagés.

Dans le cadre de ce processus de prescription, notre équipe prend directement contact avec chaque personne orientée afin d'organiser les rendez-vous de prise en charge. Une charte d'engagement réciproque est signée avec chaque bénéficiaire, formalisant ainsi les objectifs de l'accompagnement et consolidant la relation partenariale.

À l'issue de chaque intervention, un suivi systématique est mis en place afin d'évaluer l'impact de l'accompagnement et d'ajuster nos actions en fonction des besoins spécifiques de chaque bénéficiaire. Cette rigueur dans le suivi et notre capacité d'adaptation constituent des leviers essentiels pour assurer un accompagnement de qualité, favorisant une stabilisation financière durable pour les ménages

La mise en œuvre du dispositif témoigne de notre engagement à apporter une réponse proactive, adaptée et efficace aux difficultés financières rencontrées par les publics les plus vulnérables du territoire.

Réalisations 2024 :

Dans le cadre du projet, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, le PCB ACI95 a accompagné 86 ménages, dépassant ainsi l'objectif annuel initialement fixé à 80 ménages. Parmi ces foyers, 53 sont composés de femmes, soit 62 % des bénéficiaires, illustrant

l'engagement affirmé du dispositif en faveur de l'autonomisation des femmes confrontées à des situations économiques précaires.

Ces ménages ont bénéficié d'un total de 417 interventions en éducation budgétaire et en gestion du surendettement, soit plus du double des 200 interventions initialement prévues. Ce résultat traduit non seulement l'engagement renforcé de notre équipe auprès des familles accompagnées, mais souligne également le besoin croissant d'un accompagnement individualisé face aux enjeux de gestion financière et de prévention du surendettement.

Les bénéficiaires sont issus de six communes différentes, ce qui témoigne de l'ancrage territorial du dispositif et de l'ampleur de notre action en faveur des personnes en situation de vulnérabilité économique. Cette implantation dans des contextes géographiques variés constitue un levier essentiel pour garantir une justice sociale équitable et proposer un accompagnement de proximité, adapté aux réalités spécifiques de chaque territoire.

<i>Liste des bénéficiaires par ville</i>			
	Homme	Femme	Total
<i>Arnouville</i>	3	3	6
<i>Gonesse</i>	6	8	14
<i>Goussainville</i>	7	10	17
<i>Garges-Lès-Gonesse</i>	2	12	14
<i>Le Thillay</i>	0	1	1
<i>Louvres</i>	1	2	3
<i>Sarcelles</i>	10	12	22
<i>Villiers-Le-Bel</i>	4	5	9
TOTAL	33	53	86
<i>ACI - Données Activités 2024</i>			

Sarcelles est la commune qui concentre le plus grand nombre de bénéficiaires, avec 22 ménages, soit 26 % de l'ensemble du public accompagné, suivie de Goussainville avec 17 bénéficiaires, représentant environ 20 %. À l'inverse, Le Thillay et Louvres ne totalisent ensemble que 5 % des bénéficiaires. Cette disparité pourrait traduire un besoin de renforcer la sensibilisation et l'information des travailleurs sociaux dans ces deux territoires.

Les principales problématiques budgétaires traitées sont :

<i>Liste des problématiques</i>			
	Homme	Femme	Total
<i>Dettes locatives</i>	3	12	15
<i>Gestion budgétaire</i>	4	10	14
<i>Autres dettes</i>	3	5	8
<i>Crédit</i>	4	4	8
<i>Surendettement</i>	19	22	41
TOTAL	33	53	86
<i>ACI - Données Activités 2024</i>			

Les données montrent que le surendettement est la problématique la plus fréquente, avec 41 cas, représentant environ 48% des situations rencontrées.

Cette prévalence élevée du surendettement peut être associée à divers facteurs, tels que des revenus insuffisants, des charges financières élevées ou des difficultés à gérer des crédits existants. Elle indique un besoin important de soutien pour aider les familles à rééquilibrer leur situation financière et à éviter les cycles de dette.

Les dettes locatives représentent environ 17 % des situations rencontrées, soulignant les difficultés rencontrées par de nombreux ménages à assumer les charges liées au logement. Cette vulnérabilité en matière d'accès et de maintien dans le logement semble étroitement liée à des revenus insuffisants ou à une situation de précarité financière entravant le paiement régulier des loyers.

L'absence de compétences en gestion budgétaire peut également entraîner des choix financiers inadaptés, exposant davantage les ménages au risque de surendettement. Cela souligne l'importance d'actions de sensibilisation et de formation à la gestion financière.

Même si elles sont moins fréquentes sur le territoire, les difficultés associées aux crédits soulignent les risques que peuvent poser certains emprunts ou engagements financiers pour des ménages qui n'ont pas les moyens de les rembourser aisément. Cela montre la nécessité de mieux encadrer l'accès au crédit et d'accompagner les individus pour éviter les situations de non-remboursement.

L'analyse des données révèle une vulnérabilité accrue des femmes face aux problématiques budgétaires. Cette situation peut s'expliquer par des contraintes économiques et sociales spécifiques, telles que des revenus généralement plus faibles ou des charges familiales importantes, rendant la gestion financière plus difficile et augmentant leur exposition aux difficultés économiques.

Au cours des derniers mois, nous avons observé une détérioration significative des conditions socio-économiques de nombreux ménages, marquée par une hausse notable des dossiers de surendettement. Cette situation, exacerbée par la crise économique actuelle et une inflation constante, amplifie les inégalités sociales et fragilise encore davantage les familles les plus vulnérables que nous accompagnons.

La prédominance du surendettement et des dettes locatives met en évidence une forte pression financière sur les ménages, tandis que les difficultés liées à la gestion budgétaire et au crédit soulignent la nécessité d'un accompagnement renforcé en matière de sensibilisation financière.

Depuis le début de l'année, nos équipes se mobilisent activement pour accompagner les familles orientées par les Services sociaux. Cet accompagnement porte sur des enjeux fondamentaux tels que l'accès aux droits, la prévention et la gestion de l'endettement, le dépôt de dossiers de surendettement, ainsi que les démarches d'aides financières, notamment auprès du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et des caisses de retraite.

De nombreux ménages, confrontés à ces difficultés, tentent de gérer seuls leurs problèmes financiers, souvent de manière approximative. Malheureusement, l'aide budgétaire n'est généralement sollicitée que lorsque la situation est déjà critique, voire trop avancée. Nous constatons que de nombreuses familles surendettées accumulent des dettes liées aux dépenses du quotidien, ce qui les entraîne dans un cycle infernal d'endettement sans fin.

Tout au long de l'accompagnement, notre action vise à renforcer les compétences budgétaires des familles afin de leur permettre de surmonter durablement leurs difficultés financières. Nos intervenants travaillent en étroite collaboration avec chaque bénéficiaire pour analyser leur situation, identifier les dépenses non essentielles et établir des priorités dans le remboursement des dettes. Grâce à cet accompagnement personnalisé, 72 familles ont constaté une nette amélioration de leur situation, avec le dépôt de dossiers de surendettement, la renégociation des crédits ou l'échelonnement de dettes, l'ouverture de nouveaux droits sociaux et la mise en place de budgets familiaux mieux adaptés.

Le conseil budgétaire personnalisé constitue le pilier central de notre démarche. Nous offrons un accompagnement sur mesure, adapté à la situation spécifique de chaque ménage, afin de favoriser une gestion efficace et durable des finances personnelles. Les conseillers du PCB ne se limitent pas à un appui financier. Ils intègrent également les dimensions psychosociales qui influencent les comportements de consommation, garantissant ainsi une prise en charge globale et adaptée aux besoins des bénéficiaires.

Notre accompagnement s'inscrit dans la durée, avec un suivi régulier permettant d'ajuster les stratégies budgétaires en fonction des évolutions personnelles et financières des familles. Ce suivi continu favorise une stabilité durable, tout en restant adaptable aux changements de situation.

La réussite de notre projet repose également sur une coopération étroite entre le PCB et les autres services de l'association, notamment les juristes spécialisés en droit du travail, de la famille et des étrangers. Ces synergies permettent une approche globale des problématiques, en s'attaquant aux aspects tels que l'obtention de pensions alimentaires, le recouvrement de salaires impayés, ou encore le renouvellement de titres de séjour pour éviter l'interruption des droits sociaux.

Le projet de soutien budgétaire que nous menons en partenariat avec les Services sociaux du département auprès des familles du Val d'Oise vise non seulement à prévenir le surendettement, mais également à favoriser l'émergence d'une société où chacun dispose des compétences nécessaires pour gérer ses finances de manière autonome et durable.

Les résultats obtenus, qui dépassent largement nos prévisions, prouvent non seulement l'efficacité de notre approche, mais aussi l'importance d'un tel soutien pour lutter contre le surendettement. Grâce à un accompagnement individualisé, des situations qui semblaient sans issue ont été transformées en opportunités de stabilité et de réinsertion sociale.

3. *Faciliter l'accès au logement et prévenir les ruptures résidentielles*

L'ACI s'investit activement dans la promotion de parcours résidentiels sécurisés, durables et accessibles à tous. Cet engagement se traduit par l'agrément délivré par la DRIHL Île-de-France, reconnaissant notre compétence en matière d'ingénierie sociale, financière et technique liée au logement.

Notre intervention repose sur une approche transversale, articulant accompagnement social et expertise technique. Grâce à une équipe pluridisciplinaire, nous sommes en mesure de proposer des solutions adaptées aux réalités complexes des publics accompagnés, en répondant de manière concrète aux obstacles rencontrés dans l'accès et le maintien dans le logement.

Tout au long de l'année 2024, dans un contexte marqué par les tensions persistantes du marché locatif, la recrudescence des impayés et une dépendance croissante au logement social, l'ACI s'est pleinement mobilisée pour répondre à une demande d'accompagnement en constante augmentation. Les ménages soutenus ont bénéficié d'une écoute attentive, de l'expertise de nos équipes et d'un accompagnement personnalisé dans leurs démarches et leurs difficultés liées au logement.

L'action de l'ACI s'articule autour de plusieurs axes complémentaires, qui fondent la cohérence et l'efficacité de notre accompagnement auprès des ménages.

L'information et l'orientation constituent la première étape de notre accompagnement. Nous veillons à rendre compréhensibles et accessibles les droits et obligations liés au logement, tout en présentant l'ensemble des solutions existantes comme le logement social (y compris via Action Logement), le logement privé ou les dispositifs d'hébergement d'urgence. Nous apportons des précisions sur les conditions d'accès et les démarches à entreprendre pour chaque dispositif. Cette phase initiale permet d'anticiper les ruptures de parcours, de prévenir les situations de blocage et de sécuriser les trajectoires résidentielles.

Vient ensuite la phase de diagnostic social et financier, véritable fondement de notre méthode d'intervention. Chaque situation est analysée de manière individualisée afin d'évaluer précisément les ressources, les charges, l'endettement éventuel ainsi que les dynamiques familiales. Cette analyse approfondie permet d'identifier les leviers d'action pertinents et d'orienter les ménages vers les solutions les mieux adaptées à leurs besoins, que ce soit un accompagnement social, une médiation avec un bailleur ou une recherche active de relogement.

L'accompagnement administratif et juridique complète notre dispositif. Nous soutenons les ménages dans la constitution et le suivi de leurs démarches, qu'il s'agisse de demandes de logement social, de sollicitations auprès d'Action Logement, de procédures de relogement ou de recours DALO/DAHO. En cas de difficulté ou de contentieux, nous privilégions le dialogue et la médiation, afin de favoriser des solutions amiables, négocier des relogements si nécessaire et prévenir autant que possible les expulsions. Cette action s'inscrit dans une collaboration étroite avec les bailleurs sociaux et l'ensemble des partenaires institutionnels, dans une logique de recherche de solutions pérennes.

Cette approche globale permet d'assurer un accompagnement à la fois personnalisé et efficace, adapté à la diversité des situations rencontrées, et contribuant à l'accès ou au maintien dans le logement des publics les plus vulnérables.

La dimension partenariale de notre action a connu un développement important en 2024. L'ACI a intensifié ses coopérations avec les CCAS, la Commission DALO, les structures d'hébergement et les Bailleurs sociaux, participant activement aux commissions sociales, aux groupes de travail sur les copropriétés dégradées et aux réunions d'information collectives. Ces collaborations permettent une meilleure coordination des interventions, favorisent l'émergence de solutions innovantes et renforcent l'efficacité du soutien apporté aux ménages.

L'année dernière a été marquée par une augmentation significative des situations complexes prises en charge par notre association, témoignant d'un contexte social et économique particulièrement dégradé en matière de logement. Les principales difficultés rencontrées portent sur la pénurie de logements accessibles, la persistance de l'exclusion résidentielle et la précarisation croissante des familles monoparentales et des foyers nombreux.

Sur les 132 ménages accompagnés cette année, 48 % sont des femmes, ce qui met en lumière la vulnérabilité accrue de ce public face aux obstacles d'accès et de maintien dans le logement.

En complément des 132 accompagnements réalisés, les Points conseil budget (PCB) de l'ACI ont été fortement mobilisés sur des problématiques liées au logement, avec 128 accompagnements spécifiquement consacrés aux dettes locatives.

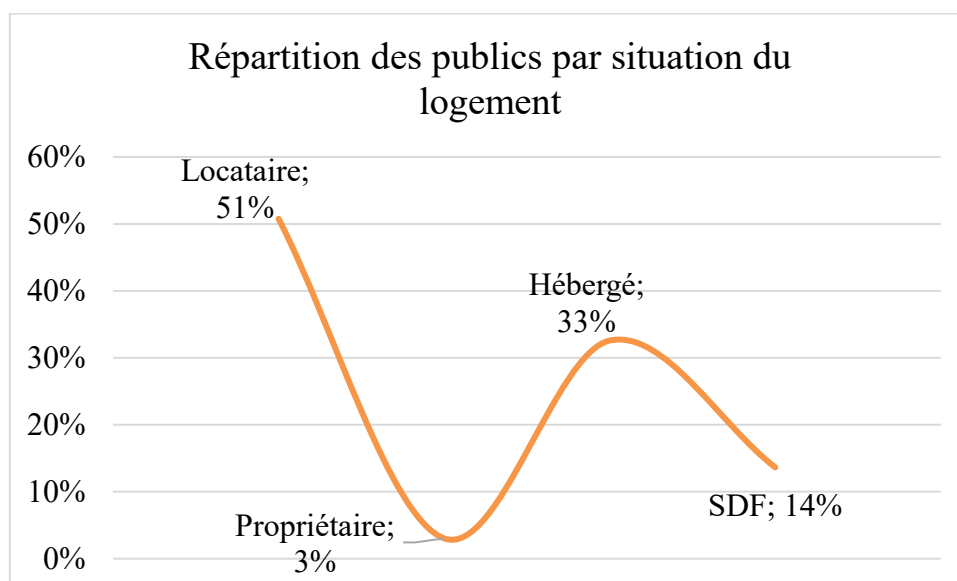
Cette sollicitation importante illustre le caractère souvent multiple et imbriqué des difficultés rencontrées par les ménages, et met en évidence la nécessité de réponses coordonnées, articulant volets budgétaire, social et juridique.

La majorité des ménages accompagnés cumule des difficultés économiques et sociales telles que le chômage, l'instabilité des ressources ou l'absence de soutien familial, ce qui freine l'accès à un logement durable ou à la possibilité d'obtenir une mutation. Pour ceux qui occupent déjà un logement, ces fragilités exposent davantage au risque d'impayés et à la menace d'expulsion, aggravant ainsi la précarité résidentielle.

La structure familiale des ménages suivis met en lumière une réalité préoccupante puisque 37 % sont des familles nombreuses avec plus de trois enfants à charge. Ce public nécessite un accompagnement renforcé et des solutions adaptées, notamment en matière de relogement et de gestion budgétaire.

L'analyse des situations financières montre que 45 % des ménages accompagnés perçoivent des minima sociaux, ce qui illustre la grande fragilité économique d'une large partie de notre public. Ces situations requièrent une évaluation approfondie des aides mobilisables et une intervention rapide afin d'activer les dispositifs de soutien existants. Un travail de proximité avec les bailleurs est systématiquement mené pour prévenir l'accumulation de dettes locatives et limiter les risques de procédure d'expulsion.

La répartition par âge confirme l'ampleur de la précarité. 38 % des bénéficiaires ont moins de 40 ans et se trouvent exposés à une forte insécurité en raison de l'instabilité de l'emploi et de ressources limitées. Les personnes âgées de 40 à 59 ans, qui représentent 53 % de notre public, sont fréquemment confrontées à des ruptures professionnelles ou familiales, rendant l'accès à un logement stable particulièrement difficile.



En 2024, l'action menée par l'ACI dans le champ de l'accompagnement social lié au logement témoigne d'une fragilisation croissante des parcours résidentiels. Plus de la moitié des personnes accompagnées sont des locataires confrontés à des situations critiques, notamment des impayés de loyer, la suspension de l'aide personnalisée au logement, des procédures contentieuses ou des menaces d'expulsion. Ces difficultés, loin d'être isolées, constituent des facteurs de rupture majeurs susceptibles d'entraîner une perte de logement et une spirale d'isolement.

L'exclusion résidentielle demeure une réalité particulièrement préoccupante. Près de 47 % des personnes accompagnées ne disposent pas d'un logement stable, étant hébergées chez des tiers, logées en hôtels sociaux ou sans domicile fixe. Ces situations traduisent une grande vulnérabilité sociale, aggravée par un accès très limité aux dispositifs de relogement. Dans un contexte de rareté des solutions durables, la complexité des démarches administratives constitue un frein majeur à l'accès aux droits pour ces publics.

Les données d'activité de l'année illustrent l'ampleur et la diversité des situations prises en charge :

- 137 accompagnements ont concerné des recours DALO ou DAHO, témoignant d'un recours accru au droit au logement opposable, souvent en réponse à des situations d'urgence ou de nonaccès prolongé au logement social ;
- 69 ménages ont sollicité un accompagnement pour une recherche active de logement ou d'hébergement, reflétant la tension croissante du marché locatif et la difficulté à identifier des solutions adaptées ;

- 25 accompagnements préventifs ont été mis en place pour éviter la perte de logement, à travers un suivi renforcé visant à stabiliser les situations fragiles et à prévenir les expulsions ;
- 14 demandes de changement d'adresse ou de domiciliation ont été enregistrées, principalement pour des personnes sans domicile, condition indispensable à l'ouverture de droits sociaux.

Face à ces constats, l'ACI met en œuvre un accompagnement individualisé, fondé sur un diagnostic social et juridique approfondi. Cette intervention s'appuie sur l'expertise technique de ses équipes en matière de logement, leur capacité à agir en urgence dans les situations critiques, ainsi que sur la mobilisation d'un réseau partenarial solide.

En agissant à l'intersection des champs social, administratif et juridique, l'ACI contribue activement à la sécurisation des parcours résidentiels. Son intervention permet d'anticiper les ruptures, de rétablir les droits des personnes les plus éloignées du logement, et de soutenir leur insertion durable dans un cadre de vie stable et digne.

<i>Activités logement</i>	Total	Homme	Femme
<i>DALO / DAHO</i>	137	73	64
<i>Maintien dans le logement</i>	25	17	8
<i>Recherche logement / Hébergement</i>	69	27	42
<i>Changement d'adresse / Domiciliation</i>	14	8	6
TOTAL	245	125	120
<i>ACI - Données Activités 2024</i>			

Au-delà de l'accompagnement individualisé, l'ACI s'est affirmée comme un acteur essentiel de la dynamique partenariale sur le territoire. L'association a activement participé à une dizaine de commissions sociales dédiées à la gestion des copropriétés dégradées, tout en animant des temps d'échange réguliers avec ses partenaires. Les échanges continus avec les bailleurs sociaux (Val d'Oise Habitat, Plaine Commune Habitat, 3F, CDC Habitat, etc.) a permis de renforcer la coordination, d'anticiper plus efficacement les situations complexes et de favoriser la mise en place de solutions durables.

L'année 2024 a confirmé le rôle de l'ACI dans l'accompagnement social lié au logement. L'expertise de ses équipes, associée à la qualité de son réseau partenarial, a permis de proposer des réponses adaptées aux besoins des ménages en difficulté. En privilégiant une approche préventive, en sécurisant les parcours résidentiels et en ajustant ses pratiques aux réalités du terrain, l'association a renforcé sa capacité à accompagner les publics les plus fragilisés.

4. *Soutenir l'accès à l'emploi et lutter contre les discriminations*

L'emploi demeure l'un des leviers fondamentaux de l'émancipation individuelle et sociale des personnes. Il constitue bien plus qu'une source de revenus, il est un vecteur d'autonomie, d'intégration et de reconnaissance dans la société. Pour les publics les plus fragilisés, notamment ceux issus des quartiers prioritaires ou les primo-arrivants, l'accès à un emploi durable représente une étape décisive vers la stabilisation de leur parcours de vie. Favoriser leur insertion professionnelle, c'est donc agir en faveur de l'égalité des chances et de la cohésion sociale.

En 2024, diverses actions ont été menées par l'ACI dans le but de répondre à ces défis. L'objectif premier était d'accompagner ces publics dans la construction d'un projet professionnel solide et durable, tout en mobilisant un éventail de ressources adaptées à leurs besoins.

L'approche adoptée a misé sur un accompagnement personnalisé, conçu pour respecter le rythme et les particularités de chaque individu. Cette démarche s'appuie sur trois axes principaux :

- **Une évaluation globale et individualisée des situations personnelles** : Un premier entretien permet d'identifier les freins spécifiques que chaque participant doit surmonter, qu'il s'agisse d'obstacles administratifs, sociaux ou professionnels.
- **Un accompagnement actif vers l'emploi** : Cet axe consiste à aider à la définition d'un projet professionnel clair, puis à fournir un soutien continu pour trouver des opportunités concrètes, qu'il s'agisse d'un emploi, d'un stage ou d'une formation adaptée.
- **Un soutien ciblé pour les publics vulnérables** : Les actions menées prennent particulièrement en compte les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes éloignées de l'emploi de longue durée ou encore les femmes en situation de monoparentalité, qui cumulent souvent de multiples difficultés.

L'association déploie une approche intégrée allant de l'accueil au soutien bienveillant, tout en proposant des actions d'accompagnement professionnel et d'orientation vers les dispositifs d'insertion les plus adaptés. Ce travail multidimensionnel crée les conditions nécessaires à une meilleure prise en charge des personnes accompagnées, tout en renforçant leur autonomie et leur confiance en soi.

À leur arrivée dans le dispositif, les participants bénéficient d'un premier entretien d'évaluation, suivi d'une prise en charge adaptée à leurs besoins. Le parcours d'accompagnement est individualisé et ne repose sur aucune durée prédéfinie. Il évolue en fonction des progrès réalisés et des objectifs de chaque bénéficiaire.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons accompagné les personnes dans la consolidation de leur parcours professionnels en agissant sur plusieurs leviers essentiels :

- Créer des temps dédiés à l'écoute et au soutien psychologique pour favoriser le renforcement de l'estime de soi.

- Promouvoir activement la recherche d'un emploi stable et accompagner les individus dans leur maintien en poste.
- Augmenter les volumes horaires pour les travailleurs à temps partiel afin d'améliorer leurs conditions de vie.
- Simplifier l'accès à des formations qualifiantes, à des bilans de compétences et à des dispositifs VAE.
- Proposer un accompagnement personnalisé pour les démarches administratives et juridiques liées à l'insertion professionnelle.

Nos accompagnements sont aussi des opportunités pour aborder des thèmes essentiels de la vie quotidienne, comme l'égalité entre les sexes, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté. En intégrant ces aspects dans les échanges avec les participants, l'ACI ne se limite pas à un soutien socioprofessionnel ; elle contribue également à une insertion sociale plus large, favorisant un sentiment d'appartenance et d'engagement au sein de la société.

L'année dernière, dans le cadre de ses actions en faveur de l'insertion, l'association a soutenu 267 bénéficiaires en recherche d'emploi.

L'intervention de l'association couvre l'ensemble de la région Île-de-France, permettant ainsi d'offrir un accompagnement de proximité à travers divers sites dédiés. Ces structures sont implantées dans des zones où les besoins sont les plus importants, principalement sur le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis.

Environ 63 % des bénéficiaires sont orientés vers nos services grâce à la collaboration étroite que nous entretenons avec un large réseau de partenaires. Ce réseau regroupe des acteurs publics et privés tels que France travail, les Missions locales, Cap emploi, AGIR95, ainsi que les 13 centres d'hébergement d'urgence de l'Hôtel Social 93. Il comprend également des centres de formation (AFPA, GRETA, IFOCOP, écoles spécialisées en sécurité, cuisine, services à la personne...), des structures locales comme les Espaces emploi des agglomérations, les CCAS, les Services de prévention, les Plateformes de services publics, les Services sociaux départementaux (95/93), les SIAE (95/93), Inserco93, des Agences d'intérim, des établissements éducatifs (Education nationale, Ecole de la deuxième chance, Simplon), ainsi que des associations comme ADAPT95, Opej ou PIMMS.

De plus, dans le cadre de son engagement territorial, l'association a activement participé à diverses manifestations locales sur le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis, notamment des réunions de partenaires de l'emploi, des opérations de recrutement, des forums dédiés à l'emploi et d'autres initiatives. Ces actions ont renforcé notre ancrage local et ont permis de faciliter l'insertion socio-professionnelle des personnes que nous accompagnons.

Profils socio-économiques du public accompagné :

Un total de 267 personnes a pu bénéficier d'un accompagnement intensif conçu pour lever les freins à l'emploi et afin de les orienter vers des parcours de formation adaptés.

La répartition géographique des participants montre que 52 % d'entre eux résident dans le Val-d'Oise, 44 % en Seine-Saint-Denis, et 4 % dans d'autres départements d'Île-de-France.

Cette configuration territoriale illustre l'importance d'une approche locale pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe, tout en s'appuyant sur les ressources et les opportunités offertes par les différents territoires franciliens.

Groupe âge	Femme	Homme	Total
<i>[18 à 25 ans]</i>	9	18	27
<i>[26 à 39 ans]</i>	56	37	93
<i>[40 à 59 ans]</i>	71	37	108
<i>[60 ans et plus]</i>	17	22	39
TOTAL	153	114	267
<i>ACI - Données Activités 2024</i>			

Parmi les personnes accompagnées, 57% sont des femmes, dont 19% se trouvent en situation de monoparentalité. Une large majorité d'entre elles sont éloignées du marché du travail depuis de nombreuses années.

Les femmes font face à des obstacles spécifiques dans leur insertion professionnelle. Pour lever ces freins, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés, prenant en compte des problématiques telles que l'accès au logement, la garde d'enfants, la répartition des tâches domestiques ou encore les contraintes de mobilité.

En ce qui concerne la répartition par âge, les tranches d'âge actives de 26-39 ans et de 40-59 ans sont surreprésentées, avec respectivement 35% et 40% des bénéficiaires.

Par ailleurs, 81% des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi, tandis que 19% sont inactifs, essentiellement des mères au foyer. Parmi l'ensemble des personnes accompagnées, 32% sont en situation de chômage depuis plus d'un an.

Le niveau de qualification reste un enjeu majeur : 22% des bénéficiaires n'ont aucune qualification et 42% ne dépassent pas le niveau primaire ou le premier cycle du secondaire.

Ces publics peu ou pas qualifiés éprouvent des difficultés importantes à accomplir, de manière autonome, toutes les démarches nécessaires à l'accès aux droits. En outre, ils peinent à trouver des emplois stables et générateurs de revenus suffisants pour garantir une vie autonome et une indépendance économique durable.

Réalisations et impacts de nos actions en faveur de l'insertion professionnelle :

Au cours de l'année écoulée, 267 personnes ont bénéficié de notre dispositif d'insertion, avec un total de 615 accompagnements individualisés.

Dans ce cadre, 84 permanences d'insertion professionnelle ont été assurées au sein des structures d'hébergement d'urgence de l'Hôtel Social 93 : Labatisse, Chanzy et l'Hôtel Familial.

L'association a également organisé 10 ateliers en partenariat avec la Mission locale de Sartrouville, sensibilisant une centaine de jeunes à leurs droits et obligations en tant que futurs salariés. Ces sessions, axées sur les principes fondamentaux du droit du travail, ont fourni aux participants des clés essentielles pour évoluer avec confiance dans le monde professionnel.

Les résultats obtenus, évalués selon les critères définis, reflètent un bilan globalement satisfaisant. Toutefois, l'insertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi reste un enjeu central, marqué par des difficultés multiples et une forte interdépendance avec d'autres facteurs, tels que la maîtrise de la langue, l'accès au logement ou encore la stabilité administrative, en particulier pour les personnes étrangères confrontées au renouvellement de leur titre de séjour.

L'évaluation menée s'appuie sur une double approche, quantitative et qualitative, permettant une analyse complète et nuancée des actions réalisées.

Sur le plan quantitatif, le volume d'interventions et de dossiers traités reflète l'intensité du travail accompli. Les données recueillies permettent également de dresser un portrait des caractéristiques socio-économiques et démographiques des bénéficiaires et d'identifier les problématiques les plus fréquemment rencontrées, qu'elles soient liées à l'emploi, à la formation ou à l'accès aux droits.

Sur le plan qualitatif, l'analyse souligne la variété des interventions réalisées ainsi que leur pertinence par rapport aux besoins identifiés. Les résultats, bien qu'hétérogènes, mettent en évidence des progrès notables pour de nombreux bénéficiaires, tout en révélant des obstacles persistants, notamment en ce qui concerne la complexité des démarches d'insertion de ces publics.

Les actions réalisées auprès des publics portent principalement sur :

<i>Type d'action</i>	Total	Homme	Femme
<i>Carte professionnelle / Autorisations</i>	41	8	33
<i>Mobilité/Solidarité transport/Permis</i>	28	12	16
<i>Recherche d'emploi / Maintien dans l'emploi</i>	323	110	213
<i>Recherche formation</i>	163	45	118
<i>Relation et inscription Pôle emploi/Mission locale</i>	60	22	38
TOTAL	615	197	418
ACI - Données Activités 2024			

La majorité des actions (53 %) se concentre sur l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi. Cela illustre l'importance stratégique accordée à ce domaine, où les accompagnements visent à répondre aux défis structurels et conjoncturels que rencontrent, notamment les publics des quartiers prioritaires et les primo-arrivants, sur le marché du travail. L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels tout en favorisant l'autonomie et la stabilité professionnelle.

Près d'un tiers des situations (27 %) concerne la recherche de formations, un levier essentiel pour renforcer les compétences, augmenter l'employabilité et construire des perspectives professionnelles à long terme. En facilitant l'accès à des dispositifs de formation adaptés, ces initiatives contribuent à l'évolution et à la sécurisation des trajectoires de carrière.

10 % des situations relèvent de l'accompagnement dans les démarches auprès des organismes, telles que France travail, les missions locales ou CAP emploi. Ces actions permettent de structurer les projets professionnels, d'orienter les bénéficiaires vers des dispositifs complémentaires et de consolider leur parcours d'insertion.

Bien que moins nombreuses (7 %), les démarches liées aux demandes de Cartes professionnelles / Autorisations jouent un rôle clé dans l'accès à l'emploi, notamment dans les secteurs nécessitant des qualifications ou des autorisations professionnels spécifiques (CNAPS, VTC, Accès aéroport...). Elles représentent une étape incontournable pour accéder à certains métiers et faciliter une insertion professionnelle immédiate.

Enfin, les initiatives liées à la mobilité concernent 5 % des situations. En facilitant l'obtention du permis de conduire ou en proposant des solutions de mobilités adaptées, elles permettent de lever des freins importants à l'autonomie et à l'intégration dans l'emploi. Ces actions, bien que moins fréquentes, sont essentielles pour surmonter les difficultés de mobilité.

L'association a mis en place des interventions d'accompagnement intensif et personnalisé, prenant en compte la diversité des situations individuelles et des besoins spécifiques des personnes suivies. Cette approche repose sur un soutien sur mesure, destiné à favoriser la compréhension des codes professionnels, à encourager des comportements adaptés au monde du travail, et à fournir une assistance relationnelle et sociale.

L'ACI a pour mission de favoriser l'insertion et l'intégration professionnelles en s'appuyant sur une collaboration étroite avec les acteurs clés de l'inclusion sociale. Son action s'inscrit dans une logique de coopération renforcée, visant à offrir un accompagnement plus pertinent et plus efficace aux publics concernés. En mobilisant les ressources et les compétences de son réseau partenarial, l'association développe des réponses adaptées aux besoins identifiés, tout en encourageant des démarches collectives pour renforcer l'impact de ses interventions.

Un grand nombre des personnes suivies est confronté à des difficultés sociales majeures qui compliquent leur intégration professionnelle. Bien qu'elles soient prêtes à travailler, elles se heurtent à des problématiques variées telles que le poids des charges familiales et domestiques, une précarité financière persistante ou encore un manque de qualification.

Les premiers entretiens ont permis de mettre en lumière des défis multidimensionnels qui freinent l'insertion :

- 32 % des bénéficiaires sont au chômage depuis plus de 12 mois, reflétant des situations de chômage prolongé.
- Une proportion importante (64 %) des bénéficiaires n'a jamais été scolarisée ou dispose d'un niveau scolaire très faible.
- De nombreux bénéficiaires rencontrent des difficultés d'alphabétisation, ce qui limite

leur accès à la formation et à l'information.

- Un manque d'accès aux dispositifs d'insertion et de formation, ainsi qu'une absence d'accompagnement professionnel adapté, aggravent les obstacles à leur intégration.
- Une fragilité psychologique marquée, associée à une perte de confiance en soi.
- Une précarité sociale, liée aux conditions de logement et à des situations administratives complexes, entrave la stabilité des bénéficiaires.

Face à ces constats, l'association a misé sur une approche transversale, considérant l'accompagnement comme un parcours progressif. Redéfinir un projet professionnel constitue fréquemment la première étape d'un cheminement en plusieurs phases. Cette méthodologie s'appuie sur une évaluation approfondie des besoins individuels, afin de guider chaque personne vers des solutions adaptées, qu'il s'agisse d'un emploi ou d'une formation qualifiante.

Le bilan 2024 reflète l'efficacité de cette démarche : 41 % des bénéficiaires ont trouvé un emploi et 18 % suivent une formation. Parmi les 109 personnes en emploi, 75 ont obtenu un contrat à durée indéterminée (CDI) et 34 un contrat à durée déterminée (CDD). Quant aux 48 personnes en formation, elles se spécialisent dans des domaines variés tels que le médico-social, les services à la personne, la sécurité, ou encore la restauration collective. De plus, 27 % des bénéficiaires ont pu résoudre des problématiques juridiques liées à l'emploi.

Ces résultats témoignent également des défis rencontrés. La crise sociale et économique a exacerbé les difficultés, rendant les accompagnements plus complexes. Certains bénéficiaires ne sont pas immédiatement employables ou prêts à suivre une formation qualifiante. Il est donc parfois nécessaire de leur offrir un temps de maturation pour définir un projet réaliste ou les préparer à intégrer une formation qualifiante.

L'approche personnalisée mise en œuvre par l'ACI constitue un levier déterminant. Elle instaure un climat de confiance avec les bénéficiaires tout en posant les bases d'un accompagnement pérenne. En proposant des repères solides et un soutien bienveillant, l'association parvient à rompre l'isolement souvent associé aux démarches d'insertion. Cette méthode proactive s'est révélée essentielle pour redynamiser les parcours professionnels.

Ainsi, ce bilan met en lumière les efforts continus et les résultats probants obtenus en matière d'insertion dans l'emploi des publics. Malgré des défis persistants dans un contexte socio-économique difficile, l'approche déployée par l'association a permis de guider efficacement de nombreuses personnes vers l'emploi, la formation et une stabilité socio-professionnelle. Ces avancées soulignent l'importance de poursuivre et d'amplifier ces actions afin de répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires, de renforcer leur autonomie et de construire des trajectoires d'insertion durables.

5. *Réduire les inégalités d'accès à la santé et renforcer la prévention*

a) **Promotion de la santé des personnes en situation d'exclusion**

La complexité croissante des problématiques sociales et la progression alarmante des phénomènes d'exclusion ont fait de l'accès à la santé et à la prévention une priorité incontournable des politiques publiques.

Ce constat est d'autant plus préoccupant en Île-de-France, notamment en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise, des territoires où les inégalités sociales et sanitaires sont profondément ancrées. Malgré une grande richesse culturelle et un tissu partenarial dynamique, ces départements doivent faire face à de nombreux défis structurels :

- Un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France,
- Une densité importante de populations migrantes rencontrant de grandes difficultés d'accès aux soins,
- Des conditions de vie dégradées, marquées par l'insalubrité des logements, aggravées par une saturation des dispositifs de santé.

Dans ce contexte, les inégalités face à l'accès aux soins sont exacerbées. Les habitants se heurtent à des obstacles multiples : Délais d'attente prolongés pour des consultations médicales, manque d'information sur les dispositifs sanitaires, et une précarité économique qui restreint considérablement l'accès aux solutions de santé payantes. Ces difficultés sont souvent aggravées par des parcours migratoires complexes, une méconnaissance des droits sociaux ou un état de santé fragilisé.

L'un des objectifs majeurs de la stratégie déployée par l'association est de réduire les inégalités de santé entre les différents groupes sociaux. Elle vise également à améliorer de manière significative l'état de santé des populations les plus vulnérables, notamment les personnes migrantes et les sans-abris

Ces priorités se traduisent par un accompagnement personnalisé des personnes confrontées à une rupture complète dans l'accès aux soins. Elles visent également les personnes en situation de handicap, les victimes d'accidents du travail, ainsi que celles souffrant de maladies professionnelles, avec une approche centrée sur le respect des droits fondamentaux.

Les permanences mises en place par l'association jouent un rôle crucial en garantissant un accès facilité au système de santé pour les personnes. En complémentarité avec les dispositifs déjà existants, tels que les ateliers santé ville et les structures de santé publiques, ces permanences répondent à des besoins non couverts et ciblent des publics souvent en situation de marginalisation.

L'intervention de l'association couvre l'ensemble du territoire du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, permettant ainsi d'offrir un accompagnement de proximité à travers divers sites dédiés. Ces structures sont implantées dans des zones où les besoins sont les plus importants. Ces divers lieux reflètent le maillage interdépartemental établi pour répondre avec efficacité aux attentes des publics.

Notre action cible spécifiquement les personnes en situation de précarité qui, pour diverses raisons, se trouvent dans l'incapacité d'accéder aux soins nécessaires. Les obstacles rencontrés par ces personnes incluent :

- **Conditions de vie dégradées** : Désocialisation, difficulté à s'orienter, absence de logement stable, et négligence des besoins fondamentaux.
- **Difficultés d'accès aux droits** : Non-recours aux dispositifs existants, complexité des démarches administratives, ou situation de demandeur d'asile ou de sans-papiers.
- **Barrières culturelles et linguistiques** : Méfiance envers le système de santé, incompréhension des pratiques médicales, et divergences dans les croyances ou les perceptions de la santé et de la maladie.
- **Traumatismes ou expériences négatives passées** : Discriminations ou stigmatisations subies, entraînant peur ou réticence à demander des soins

L'association déploie une approche intégrée allant de l'accueil bienveillant au soutien psychologique, tout en proposant des actions de sensibilisation et d'orientation vers des structures sanitaires adaptées. Ce travail multidimensionnel crée les conditions nécessaires à une meilleure prise en charge des personnes accompagnées, tout en renforçant leur autonomie.

Les entretiens réalisés par nos équipes constituent également des espaces d'échange privilégiés, où l'information sur la santé et la qualité de vie est au cœur des préoccupations. À travers ces interactions, nous cherchons à sensibiliser les publics aux enjeux de la prévention et à favoriser une meilleure compréhension de leur état de santé et des démarches à entreprendre.

Pour répondre de manière concrète et efficace aux besoins des publics sur les questions de santé, l'association propose un large éventail d'activités, notamment :

- **Assistance administrative** : Gestion de la couverture sociale, immatriculation, constitution de dossiers médicaux, prise en charge médicale, accès à une mutuelle, rédaction de rapports de situation, recherche d'hébergement.
- **Accompagnement dans l'accès aux soins** : Explications claires et reformulations des démarches liées aux soins médicaux.
- **Sensibilisation aux risques sanitaires** : Informations sur les infections sexuellement transmissibles, la tuberculose, l'hépatite B, et d'autres maladies.
- **Suivi en partenariat avec des structures spécialisées** : Constitution et actualisation des dossiers, ouverture des droits sociaux, suivi santé, orientation vers des médecins généralistes ou des spécialistes.
- **Orientation vers des services spécialisés** : Accompagnement vers des centres spécialisés (CSST, CCAA, CSAPA) pour une prise en charge médicale ou psychiatrique.
- **Accompagnement social spécifique** : Soutien aux personnes en situation d'invalidité, ainsi qu'aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

L'impact de ces initiatives va bien au-delà d'une simple réponse ponctuelle. Ainsi, le travail réalisé par l'association s'inscrit dans une dynamique de solidarité, en plaçant les besoins des

plus fragiles au cœur de ses priorités. Il s'agit d'un engagement collectif pour garantir à chacun un droit fondamental : l'accès à la santé, sans discrimination ni exclusion.

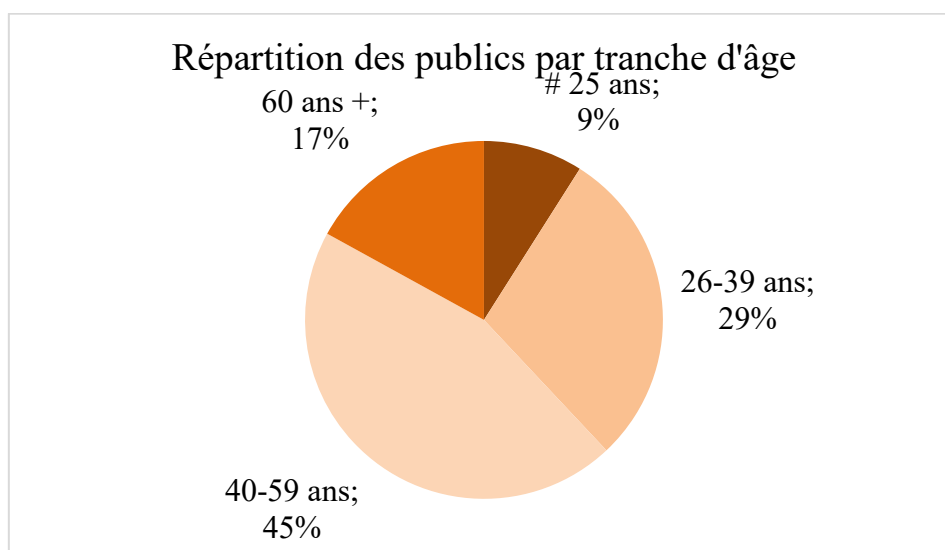
Les bénéficiaires du dispositif :

En 2024, 114 personnes ont bénéficié d'un accompagnement pour l'accès aux soins.

INDICATEURS DE MOYENS ATTENDUS	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉSULTATS OBTENUS
<i>Nombre de personnes accueillies</i>	100	114
<i>Nombre de femmes</i>	50	74
<i>Nombre de permanences hors les murs</i>	50	89
ACI - Données Activités 2024		

INDICATEURS DE RESULTATS ATTENDUS	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉSULTATS OBTENUS
<i>Bénéficiaires accompagnés</i>	100%	100%
<i>Nombre de personne ayant changé de comportement / Prise de responsabilité sur la santé</i>	100	84%
<i>Nombre de personne ayant accès à une protection sociale</i>	50%	62%
<i>Nombre de personne ayant accès aux soins ou à la prévention</i>	50%	44%
ACI - Données Activités 2024		

La tranche d'âge des 40-59 ans est largement surreprésentée, avec 45% des individus concernés. Les personnes vivant seules représentent une part significative, atteignant 56% des publics. Cet isolement social constitue un facteur majeur d'aggravation des troubles psychiques, accentuant leur impact sur la santé mentale.



Nos résultats :

- 114 personnes dont 74 femmes, sont bénéficiaires de l'action,
- 44 orientations ont été réalisées, principalement vers les établissements de santé,
- Une prise en charge globale plus pertinente, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par la problématique d'accès aux soins.

Les données recueillies en 2024 mettent en évidence des problématiques sanitaires complexes, nécessitant des réponses adaptées. Ces thématiques, variées mais interconnectées, révèlent des besoins cruciaux d'accompagnement, notamment dans le domaine de la santé.

L'accès à une couverture sociale est l'une des principales préoccupations, avec 62% des cas recensés. Ce chiffre reflète les difficultés rencontrées par de nombreuses personnes pour accéder à des dispositifs tels que la Complémentaire santé solidaire (CSS) et l'Aide médicale de l'État (AME). Ces aides, bien que fondamentales, demeurent inaccessibles pour des populations souvent précarisées ou marginalisées. La sécurité sociale, pilier essentiel pour garantir l'accès aux soins de base, montre ici ses limites, certains individus se retrouvant en situation de rupture totale de droits.

Ces situations requièrent une médiation active afin de rétablir l'accès à la couverture santé, souvent compromis par un manque d'information, la complexité des démarches administratives ou encore l'instabilité de certains parcours, marqués par l'absence de logement ou de statut administratif stable. Ces obstacles révèlent la nécessité urgente de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement, pour garantir un accès effectif et équitable aux droits en matière de santé.

Le soutien psychologique apparaît comme la deuxième problématique la plus fréquemment rencontrée, avec 25 situations recensées, majoritairement chez des femmes. Cette situation pourrait refléter une plus grande sollicitation des femmes pour des troubles psychologiques, ou une vulnérabilité accrue face à des situations de stress, d'isolement ou de violences, qu'elles soient familiales ou économiques. La santé mentale, souvent négligée ou stigmatisée, émerge ainsi comme un domaine prioritaire d'intervention.

Les cas des accidents du travail, de maladies professionnelles et d'invalidité concernent également des femmes, soulevant des questions sur les conditions de travail dans certains secteurs où elles sont surreprésentées, comme l'aide à la personne ou l'hôtellerie. Ces situations nécessitent un accompagnement renforcé pour la reconnaissance des maladies professionnelles, l'accès aux droits en cas d'invalidité et une sensibilisation accrue aux enjeux de santé et de sécurité au travail.

Les démarches liées aux démarches MDPH révèlent également des difficultés importantes. Les personnes en situation de handicap sont confrontées à des procédures administratives lourdes et complexes, entravant l'accès aux aides financières, aux équipements adaptés et au soutien à l'autonomie. Cette réalité souligne l'urgence d'un accompagnement personnalisé afin de permettre à ces individus de bénéficier pleinement de leurs droits.

Les problématiques liées au logement s'inscrivent comme un enjeu transversal impactant directement la santé et le bien-être. L'insalubrité, la précarité énergétique et la suroccupation des logements augmentent les risques de maladies respiratoires et de stress chronique, touchant plus particulièrement les enfants.

L'analyse globale des données révèle que la santé, sous toutes ses formes, constitue un fil conducteur central. Qu'il s'agisse de santé physique, d'accès aux soins ou de santé mentale, ces problématiques illustrent l'impact direct des conditions sociales sur le bien-être des personnes. Les inégalités dans l'accès aux droits et la complexité administrative exacerbent ces difficultés. Il est donc essentiel de renforcer les dispositifs d'accompagnement, non seulement pour répondre aux urgences sanitaires, mais aussi pour prévenir l'aggravation des situations, en privilégiant des approches interdisciplinaires.

En 2024, à l'instar de l'année précédente, la santé des publics en situation de précarité, et tout particulièrement celle des populations migrantes, a constitué un enjeu central pour les équipes de l'association. Ce sujet dépasse le cadre des interventions ponctuelles, il s'inscrit pleinement dans une problématique globale d'inégalités sociales de santé, lesquelles nécessitent des réponses adaptées coordonnées.

Les institutions et établissements de santé, aujourd'hui plus que jamais, sont confrontés à des publics aux origines culturelles variées, aux parcours de vie complexes et aux systèmes de références diversifiés. Cette pluralité implique de profondes transformations dans les approches de soin et d'accompagnement. Pour répondre efficacement à ces réalités, il devient impératif de promouvoir des dispositifs intégrant une approche transculturelle. Il s'agit de concevoir des réponses individualisées, respectueuses des spécificités culturelles, tout en prenant en compte les besoins et les contraintes administratives et sociales qui entravent l'accès aux soins.

Les premières évaluations menées auprès des bénéficiaires ont mis en lumière plusieurs problématiques clés. D'une part, un manque d'information sur les dispositifs d'accès à la santé, entraînant une méconnaissance des droits et des dispositifs existants. D'autre part, une fragilité psychologique importante, souvent aggravée par une situation de précarité sociale.

Ces facteurs combinés placent les individus concernés dans des situations de vulnérabilité extrême, rendant d'autant plus difficile leur prise en charge. L'isolement social engendre souvent des ruptures profondes avec les structures d'accompagnement existantes. Beaucoup de personnes concernées, par méfiance, peur ou simple désinformation, évitent de solliciter une aide pour l'accès aux soins. En conséquence, elles basculent progressivement dans une forme d'exclusion totale, qui non seulement détériore leur état de santé, mais les éloigne davantage des dispositifs existants.

Les caractéristiques de ces publics, leur faible fréquentation des réseaux traditionnels et leur difficulté à être joignables, ajoutent à la complexité des interventions. Face à ces obstacles, les équipes de l'association redoublent d'efforts pour adapter leurs interventions. Une approche proactive et flexible devient essentielle pour toucher ces populations là où elles se trouvent, afin de recréer des liens et de rétablir un accès effectif aux soins.

L'ACI ajuste en permanence ses pratiques aux contraintes spécifiques des bénéficiaires, mais aussi au contexte dans lequel ces derniers évoluent. Cela passe par une analyse fine des situations, un engagement sur le terrain et une collaboration étroite avec les acteurs concernés. Cet accompagnement s'appuie sur un partenariat solide et une concertation permanente entre l'ensemble des acteurs mobilisés. Parmi eux figurent les centres d'hébergement d'urgence, l'ACT, l'hôpital Nord-Parisien, l'hôpital de Gonesse, les médecins généralistes, la PMI, la CPAM, les services sociaux, ainsi que des structures spécialisées telles que le CEGIDD et le CPTS.

L'association s'attache à instaurer une dynamique de coopération, où la prévention devient une responsabilité collective et où les démarches de soin s'inscrivent dans une logique de complémentarité. Au-delà de l'aspect sanitaire, cette action s'enracine dans une vision globale de la promotion de la santé, qui inclut les dimensions sociales, psychologiques et culturelles. La capacité d'adaptation et de collaboration constitue le socle de cette démarche, afin que chaque individu, quelle que soit sa situation, puisse accéder à des soins de qualité et retrouver un équilibre dans un cadre inclusif et bienveillant.

b) Prévention des addictions et de la délinquance

L'exclusion sociale et l'instabilité résidentielle conduisent parfois les personnes à se mettre en souffrance sur le plan physique et psychique. Ils peuvent alors, dans un moment de vulnérabilité, s'exposer à des conduites à risques dangereuses pour leur santé, une dépendance à des substances : médicaments, alcool, cannabis...

La prévention des addictions est un axe prioritaire du projet d'accompagnement des publics précaires en situation de mal logement. L'action mise en œuvre a pour finalité de :

- Permettre aux personnes de s'exprimer et d'échanger sur leurs problématiques d'addictions et socioprofessionnelles,
- Prévenir les addictions et l'accès aux soins,
- Éviter aux personnes de se retrouver dans une situation plus grave, avec des pathologies sévères, complexifiant les prises en charge.

L'association ACI propose aux usagers engagés dans des pratiques à risques, souvent en situation de grande précarité, un accompagnement visant à leur permettre d'accéder à la prévention, aux soins et à réduire les risques et dommages liés à leur consommation.

Cette proposition vise à offrir des réponses adaptées à des publics exposés au risque des addictions, éloignés des dispositifs de prévention et de soins. Face à ces enjeux complexes, l'association a mis en œuvre une stratégie d'intervention fondée sur plusieurs axes :

- **Sensibilisation et information** : Actions de prévention auprès d'un large public sur les risques sanitaires liés aux addictions (alcool, drogues, médicaments).
- **Renforcement du lien social** : Accompagnement des personnes isolées afin de restaurer les liens familiaux et sociaux.
- **Espace d'écoute et de soutien** : Création d'un cadre rassurant permettant de renforcer l'estime de soi et d'élaborer un projet personnel éloigné des conduites à risque.

- **Analyse des situations individuelles** : Evaluation précise des impacts de la consommation sur les aspects personnel, familial et professionnel pour adapter au mieux l'accompagnement.
- **Orientation vers des structures spécialisées** : Facilitation de l'accès aux dispositifs médicaux et psychiatriques adéquats (CSST, CCAA, CSAPA, etc.) pour assurer un suivi thérapeutique efficace.
- **Collaboration avec les acteurs sociaux et les professionnels de santé** : Travail en réseau avec les professionnels spécialisés et les structures de soins et d'hébergement.

Description de notre stratégie d'intervention :

Depuis 2017, l'ACI développe en Seine-Saint-Denis une action spécifique de prévention dans le cadre du dispositif MILDECA, s'inscrivant dans la continuité de ses interventions globales en matière de santé publique. La problématique des addictions reste un enjeu majeur, particulièrement prégnant pour les publics vulnérables, notamment les sans domicile fixe.

La poursuite et l'intensification de ces actions en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise répondent non seulement à un impératif social mais également aux résultats positifs enregistrés lors des années précédentes.

Notre évaluation spécifique des situations porte sur deux axes principaux :

- La dimension sociale, incluant les aspects administratifs, les conditions de vie et les ressources disponibles ;
- La dimension sanitaire, qui englobe la couverture sociale, l'état de santé et la connaissance des dispositifs existants.

Les personnes accompagnées par nos équipes sont généralement peu en lien avec les dispositifs traditionnels et difficiles à joindre, ce qui complique la mise en œuvre des interventions. Cette réalité exige de nos intervenants une adaptation permanente de leurs pratiques.

Parmi les méthodes mobilisées, le travail de proximité constitue une approche privilégiée :

- Il consiste à assurer des permanences hebdomadaires régulières et à intervenir directement sur les lieux de vie des bénéficiaires, notamment dans les structures d'hébergement d'urgence.
- L'objectif est d'informer, sensibiliser et accompagner les personnes, tout en les aidant à entreprendre des démarches administratives et médicales adaptées. L'établissement d'une relation de confiance, respectueuse des valeurs et des choix de chacun, demeure une priorité absolue.

Cette proximité avec les publics constitue une force essentielle dans la lutte contre les addictions. La régularité et la disponibilité des intervenants de l'association facilitent l'instauration d'un lien de confiance durable. Grâce à cette approche, les personnes accompagnées prennent progressivement conscience de leur capacité à agir positivement sur

leurs conditions de vie, ce qui favorise des changements, sans pression excessive sur des transformations radicales.

Enfin, l'accompagnement se construit dans une logique en réseau, tenant compte des contraintes spécifiques rencontrées par chaque usager. La complémentarité des acteurs impliqués dans le domaine de la santé et de la prévention des addictions est déterminante pour l'efficacité et la pérennité des résultats obtenus. Pour l'ACI, prévenir les addictions et la délinquance est une responsabilité collective qui mobilise l'ensemble des compétences présentes sur le territoire.

Nos résultats :

Les addictions, qu'elles soient liées à des substances licites ou illicites, représentent un enjeu majeur de santé publique dans les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Leurs répercussions sont multiples, tant sanitaires, sociales qu'économiques, et touchent particulièrement des territoires marqués par la précarité, le chômage et l'exclusion. Dans ces contextes fragilisés, les addictions accentuent les dynamiques d'isolement et affectent durablement l'équilibre des populations concernées.

Dans la majorité des situations rencontrées, la consommation de substances psychoactives est étroitement liée à des troubles psychiques préexistants. Elle contribue à l'aggravation des symptômes psychiatriques et peut favoriser l'apparition d'idées délirantes ou de comportements à risque (violence, actes de délinquance, etc.). Plus la situation socio-économique d'une personne se détériore, plus les comportements addictifs ont tendance à s'accroître. Cette dynamique touche de manière particulièrement marquée les publics les plus fragiles, confrontés à un accès limité aux soins et à des dispositifs de prévention souvent saturés ou inadaptés à leurs besoins.

Depuis la crise du Covid-19, on observe une augmentation du phénomène de l'automédication, lié à l'anxiété généralisée et aux difficultés d'accès aux structures de santé. Dans un contexte où la précarité a été aggravée par la succession de crises, de nombreuses personnes se sont tournées vers des médicaments en vente libre ou des remèdes non conventionnels, le plus souvent sans avis médical. Cette pratique n'est pas sans danger, car elle peut entraîner des effets secondaires indésirables, retarder un diagnostic, aggraver une pathologie sous-jacente, voire conduire à une dépendance involontaire.

En tentant de gérer seuls des troubles physiques ou psychologiques, une partie de la population s'expose à des complications supplémentaires, renforçant ainsi le cercle vicieux entre précarité et dépendance à des produits potentiellement addictifs.

Les addictions entraînent des coûts humains et sociétaux élevés. Elles alimentent des trafics illicites et des économies parallèles, fragilisent le tissu familial et génèrent un sentiment d'insécurité dans les quartiers. Sur le plan sanitaire, la surconsommation d'alcool et de drogues est à l'origine de plus de 100 000 décès prématurés par an à l'échelle nationale, avec un impact particulièrement marqué dans les zones urbaines défavorisées.

Mais au-delà des répercussions sur la santé, les conduites addictives aggravent des dynamiques sociales déjà fragiles. Les publics en situation de fragilité et de précarité sont particulièrement exposés. Les addictions et l'exclusion sociale s'alimentent mutuellement ; la précarité favorise des consommations à risque, qui elles-mêmes renforcent l'isolement social et la marginalisation.

L'ACI adopte ainsi une approche préventive adaptée aux réalités des populations rencontrées. Ses actions s'articulent autour de plusieurs objectifs clés :

- Retarder ou prévenir l'initiation aux substances psychoactives en menant des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des publics les plus exposés.
- Renforcer l'autonomie des personnes, en leur donnant les moyens de faire des choix favorables à leur santé.
- Accompagner le changement à travers des démarches de réduction des risques et une évolution progressive des comportements.
- Soutenir le rétablissement après un usage nocif ou une période de dépendance, grâce à un accompagnement personnalisé.
- Promouvoir l'insertion sociale et lutter contre les inégalités, en garantissant l'accès aux soins, à un logement stable et à l'emploi.

Cette démarche pluridisciplinaire vise à diminuer les consommations problématiques, améliorer la qualité de vie des usagers, encourager la réinsertion sociale et favoriser un relogement pérenne. Les interventions sont ajustées en permanence, en fonction de l'évolution de la situation de chaque bénéficiaire.

En 2024, l'ACI a accompagné 118 personnes dans un parcours de prévention des addictions et de la délinquance. Parmi elles, 58 % se trouvent en situation d'isolement social et près de 53 % ne disposent pas d'un logement stable. Nombre d'entre elles sont hébergées en hôtels sociaux ou en centres d'hébergement d'urgence. C'est en s'immergeant dans ces lieux de vie que les intervenants de l'association ont pu repérer plus facilement les situations à risque et amorcer un lien de confiance, condition essentielle à tout accompagnement durable.

INDICATEURS DE MOYENS ATTENDUS	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉSULTATS OBTENUS
<i>Nombre de personnes accueillies</i>	100	118
<i>Nombre de femmes</i>	50	37
<i>Nombre de partenaires touchés</i>	50	Plus de 100 orienteurs
<i>Nombre de permanences hors les murs / de proximité</i>	300	317
ACI - Données Activités 2024		

L'intervention des professionnels de l'association va bien au-delà d'une mission d'orientation. Elle repose sur une connaissance fine des réalités du terrain, renforcée par l'organisation de permanences régulières, véritables leviers pour repérer précocement les situations à risque.

Sur 2024, 317 permanences dédiées à la prévention, à la santé et à l’insertion ont été assurées dans les départements du Val-d’Oise et de la Seine-Saint-Denis. Ce travail de proximité a permis d’orienter 38 personnes, principalement vers des structures de soins, grâce à une coordination étroite avec les acteurs du réseau médico-social.

L’analyse des situations rencontrées met en évidence un déficit d’information sur les dispositifs d’accès à la prévention, ainsi qu’une fragilité psychologique marquée chez une partie importante des publics accompagnés.

<i>INDICATEURS DE RESULTATS ATTENDUS</i>	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉSULTATS OBTENUS
<i>Nombre de partenaires mobilisés</i>	100%	100%
<i>Bénéficiaires accompagnés</i>	100	118
<i>Nombre de personnes ayant changé de comportement / Prise de responsabilité face aux addictions</i>	80%	68%
<i>Nombre de personnes ayant accès aux soins ou à la prévention des addictions</i>	100	118
<i>ACI - Données Activités 2024</i>		

Parmi les personnes suivies, 68% ont réussi à modifier durablement leurs comportements, en prenant conscience des risques liés à leur consommation et en entamant une démarche de réduction des risques ou d’abstinence. Ces résultats témoignent de l’efficacité de l’approche déployée et de sa capacité à s’adapter aux réalités du terrain.

La lutte contre les addictions requiert des réponses diversifiées, adaptées à la singularité des parcours. L’approche développée par l’association, fondée sur l’écoute, l’accompagnement global et une étroite coopération partenariale, ouvre des perspectives concrètes à des personnes souvent isolées et en grande difficulté. Si le chemin vers la sortie de l’addiction demeure complexe, ces actions contribuent durablement à rompre le lien entre précarité sociale et conduites addictives.

III. Perspectives 2025-2026

Face à des vulnérabilités croissantes et à des besoins en constante évolution, l'ACI poursuivra, en 2025 et 2026, le développement de ses actions autour de trois priorités, à savoir l'élargissement territorial, l'innovation sociale et le renforcement de l'accompagnement.

1. Extension des permanences de proximité :

L'ACI prévoit d'ouvrir de nouvelles permanences, notamment dans les territoires encore peu couverts, afin de garantir un accès équitable et rapide à ses services.

Cette démarche vise à répondre aux urgences sociales tout en renforçant l'ancrage local.

2. Renforcement des partenariats et de la coordination :

L'association intensifiera le travail en réseau avec les services sociaux du Val-d'Oise, de la Seine-Saint-Denis et des Yvelines, ainsi qu'avec les professionnels de santé, les acteurs de l'emploi et du logement.

L'objectif est de proposer des parcours d'accompagnement cohérents, coordonnés et adaptés aux besoins des publics.

3. Amélioration continue et évaluation d'impact :

Des outils d'analyse seront mis en place pour mesurer les effets des accompagnements et guider l'évolution des pratiques. Par ailleurs, l'association renforcera son ingénierie de projet afin de consolider et pérenniser ses actions.

Dans les années à venir, l'ACI s'engage résolument dans une dynamique d'adaptation et d'exigence, plaçant la qualité de l'accompagnement au cœur de son action, au service d'une inclusion durable et d'une justice sociale renforcée.



ACI - Association de Conseil et d'Insertion

Association loi 1901, à but non lucratif, agréée et reconnue d'utilité sociale

Siège social

29 Boulevard Maurice Ravel - 95200 Sarcelles

Tél. 01.72.53.78.83 - secretariat@aci-asso.fr

www.aci-asso.fr